



Découvrez la FEG en quelques chiffres

À travers des interventions régulières auprès du gouvernement, des institutions et des partenaires nationaux et internationaux, la FEG travaille jour après jour à l'amélioration du climat des affaires au Gabon pour le secteur privé

12
fédérations

12
commissions

4
comités

4
associations
partenaires



scannez
le QR Code



S.E. BRICE CLOTAIRE OLIGUI NGUEMA

PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE
CHEF DE L'ÉTAT
CHEF DU GOUVERNEMENT



CAISSE NATIONALE
DE SÉCURITÉ SOCIALE

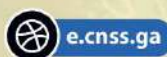
Notre ambition : mieux vous servir

SUIVEZ-NOUS SUR NOS PLATEFORMES

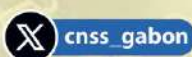
EN LIGNE



www.cnss.ga



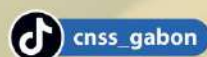
e.cnss.ga



cnss_gabon



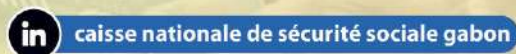
cnss gabon



cnss_gabon



caissenationaledesecuritesocialegabon-officiel



caisse nationale de sécurité sociale gabon



1432

ACTUALITÉS | FORMULAIRES | e-DECLARATIONS | RENSEIGNEMENTS

PLUS PRÈS DE VOUS !



PRÉSENTATION DU GABON

Situé de part et d'autre de l'équateur, la république Gabonaise est un pays d'Afrique centrale, d'une superficie de 267.667 km².

Le pays s'ouvre à l'ouest de l'Océan Atlantique par une façade maritime de 800 km de côtes avec des plages de sable fin. Le reste du territoire est entouré au Nord par la Guinée Equatoriale et la République du Cameroun, au Sud et à l'Est par la République du Congo.

Sa Capitale est Libreville et les principales villes sont Port-Gentil, Franceville, Oyem, Lambarene.

Le Gabon a une population de 2,6 millions habitants (Decembre 2025).

La plus grande partie de la population se retrouve à Libreville, la capitale et le reste dans les autres villes. Le Gabon connait une grande diversité ethnique.

Une faible population, d'importantes ressources forestières et un pétrole abondant ont permis au Gabon d'être l'un des pays les plus prospères d'Afrique. C'est, en effet, le pays affichant l'indice de développement humain le plus élevé d'Afrique subsaharienne selon l'Organisation des Nations unies. Le PIB a augmenté de 4,35% entre 2023 et 2024

CARTE D'IDENTITÉ

Nom officiel : République gabonaise

Nature du régime : République

Superficie : 267 667 km²

Capitale : Libreville

Villes principales : Libreville, Port-Gentil, Franceville

Provinces : Estuaire, Haut Ogooué, Moyen Ogooué, Ngounie, Nyanga, Ogooué-Ivindo, Ogooué-Lolo, Ogooué Maritime et Woleu Ntem

Langue officielle : Français

Monnaie : franc CFA

Population : 2,6 millions d'habitants

Densité : 8,2 habitants/km²

Religions : christianisme (85 %), islam, animisme

DATES CLÉS

1471 : Le Gabon est découvert par les portugais

1849 : Fondation de Libreville, la capitale

1886 : Le Gabon devient une colonie française

1960 : L'indépendance du Gabon est proclamée

1961 : Léon Mba devient le premier président du Gabon. Il restera à la présidence du pays jusqu'à sa mort, en 1967.

CARTE ADMINISTRATIVE



DÉPARTEMENTS PAR PROVINCE



ESTUAIRE

- Komo
- Komo-Mondah
- Noya
- Komo-Océan



HAUT-OGOOUÉ

- Djoué
- Djoué-Agnili
- Lébombi-Léyou
- Lékabi-Léwolo
- Lékoko
- Lékoni-Lékori
- Ogooué-Létili



MOYEN-OGOOUÉ

- Abanga-Bigné
- Ogooué et lacs



NGOUNIÉ

- Boum-Louétsi
- Dola
- Douya-Onoy
- Louétsi-Wano
- Ndolou
- Ogoulou
- Tsamba-Magotsi
- Louétsi-Bibaka
- Mougoula



NYANGA

- Basse-Banio
- Dougné
- Doutsila
- Haute-Banio
- Mougoutsi
- Mongo



OGOOUÉ-IVINDO

- Ivindo
- La Lopé
- Mvoug
- Zadié



OGOOUÉ-LOLO

- Lolo-Bouenguidi
- Lombo-Bouenguidi
- Mouloundou
- Offoué-Onoy



OGOOUÉ-MARITIME

- Bendjé
- Etimboué
- Ndougou



WOLEU-NTEM

- Haut-Komo
- Haut-Niem
- Ntem
- Okano
- Woleu

LE GABON, UN PEUPLE ISSU DE PLUSIEURS MIGRATIONS

Comme la plupart des pays d'Afrique, le Gabon a une histoire riche et complexe dont les sources proviennent à la fois des peuples eux-mêmes et de leurs colonisateurs. La diversité humaine puise sa force dans une culture ancienne, remontant à l'ère du néolithique, comme l'attestent certaines gravures rupestres dans la zone du parc de la Lopé. Le Gabon est une nation qui s'est formée à partir de vagues successives de migrations convergentes de populations provenant du nord et du sud du continent africain. Cette mosaïque humaine s'est encore plus enrichie au contact des peuples autochtones pygmées, peuple de forêt et de savane, établis là depuis des millénaires.



PRÉHISTOIRE ET PROTOHISTOIRE

Il existe des traces d'un peuplement préhistorique du Gabon remontant à 400 000 ans et se poursuivant jusqu'à l'âge du fer. Les Pygmées actuels, qui seraient issus de ce peuplement, sont les premiers habitants connus de ce qui est actuellement le Gabon. Chasseurs cueilleurs, ils s'installent environ 5 000 ans avant notre ère. Une vague de peuplement bantoue leur succède. Les Bantous étant eux-mêmes partis il y a 5 000 ans de la zone sahélienne en voie d'assèchement, leur expansion vers le sud et l'est date d'environ 1 000 ou 2 000 ans avant notre ère. À la différence des Pygmées, les peuples bantous sont semi-sédentaires et pratiquent l'élevage ; ils maîtrisent aussi la métallurgie dès le 1er millénaire av. J.-C. Arrivés au Gabon, ils trouvent donc un peuplement pygmée sur place.

PEUPLEMENT DU GABON

Plus tard, les Mpongwes (des Bantous), s'installent entre le XI^e siècle et le XVIII^e siècle dans la zone de l'actuelle province de l'Estuaire. Le peuplement du Gabon se poursuit jusqu'au XVI^e siècle tant par le nord via la vallée de l'Ivindo (Mitsogos, Okandés, Bakotas...) que par le sud (Échiras, Punus, Balumbus, Nzebi, Adoumas...). Les Fangs, eux aussi bantous, s'installent progressivement jusque dans le courant du XIX^e siècle.



LES ETHNIES DU GABON

Le Gabon compte près d'une cinquantaine d'ethnies, mais les plus importantes au point de vue numérique sont les Fang (ou Ekang) (32 %), les Mpongwè (sous-groupe Myènè) (15 %), les Obamba (ou Mbédé) (14 %) et les Punu (12 %).

Viennent ensuite les Guisir (ou Échira), les Vili, les Nzebi (ou Banzebi ou Ndzebi), les Bakota (ou Kota, Ikota ou Ba-Kota), les Vungu, les Massango (ou Massangu), les Téké, les Myènè, etc. D'autres ethnies comptent seulement quelques centaines d'individus. Culturellement, certaines sont amenées à se fondre progressivement dans la masse et à perdre leur langue et leurs particularités.

Il est difficile de donner une liste exhaustive d'ethnies car certaines ne sont que des sous-ensembles d'autres groupes et tout dépend du niveau de détail utilisé.

Plusieurs noms ou orthographes peuvent apparaître pour désigner la même ethnie. En effet, le préfixe Ba est souvent la marque du pluriel dans les langues bantoues si bien que « Bapunu » et « Punu » désignent la même ethnie, envisagée au pluriel ou au singulier. On peut aussi trouver une forme plus ou moins francisée du même nom ; « Punu » et « Pounou » sont un seul et même mot différemment orthographié.

Voici une liste non exhaustive des ethnies du Gabon :

1. Adouma, Aduma ou Baduma
2. Adyumba ou Adjumba
3. Akélés, Bakélés ou Nkélés (dont Bungome, Nkomon, Mbahoin, Métombolo)
4. Apindji
5. Assimbika
6. Awandji
7. Bakas, peuple pygmée

8. Bakanigui
9. Bandjabi ou Banzabi
10. Batsangui
11. Benga
12. Bungomou
13. Enenga
14. Échira
15. Fang
16. Galoa ou Galwa
17. Humbu, Houmbou ou Bawoumbou
18. Haoussa
19. Ivéa
20. Kota ou Bakota
21. Lumbu, Loumbou ou Baloumbou
22. Mahongwé
23. Makina
24. Massango
25. Mbahoin
26. Mbédé ou M'Bedé
27. Meimbè (dont Simbaka, Mokanke, Mopindzi, Motsogho)
28. Mindumu
29. Mitsogo, Mitsogho ou Tsogo
30. Mpongwè
31. Omyènè ou Ngwè-Myènè
32. Ndumu
33. Ndzebi (dont Adouma, Akanigui, Awandji, Batsiagui, Badjabi, Sihou, Sissihou)
34. Ngowé
35. Nkomi ou N'komi
36. Obamba
37. Okandé
38. Orungu ou Oroungou
39. Punu, Pounous ou Bapounous
40. Puvi

ARRIVÉE DES EUROPÉENS

Le peuplement du Gabon se constitue donc par vagues successives d'immigration, jusqu'au XIX^e siècle, de Pygmées puis plus massivement de Bantous, de nos jours majoritaires. C'est lors de ce processus qu'accostent, au XV^e siècle, les premiers Européens, des Portugais. Le nom du Gabon lui vient de ces premiers colons ; Gabão en portugais signifie « caban », en rapport avec la forme de l'Estuaire qui borde les côtes de Libreville. D'après le dictionnaire de l'origine des noms et surnoms des pays africains d'Arol Ketchiemen, il est cependant fort probable que le nom « Gabon » ait été emprunté aux populations africaines locales. Les Portugais, suivis des Hollandais, se livrent à la traite négrière, commerçant avec les chefs côtiers et notamment les Mpongwes, établis dans l'estuaire du Komos et les Orungus, implantés dans le delta de l'Ogooué. Les esclaves sont d'abord destinés aux plantations de Sao Tomé avant que ne se développe le commerce avec l'Amérique.



41. Pygmées (Akowa, Baka, Bekui, Bakongo, Babinga, Barimba, etc.)
42. Shaké
43. Sangu
44. Sékyani ou Sékiani
45. Téké (dont batsitségue) ou Bateké
46. Varamas
47. Vili ou Bavili
48. Vungu, Vougou ou Bavungu, Varamas



Le commerce concerne aussi le caoutchouc, le bois, l'ivoire... Durant cette période, qui s'étend jusqu'au XIX^e siècle, les Européens ne cherchent pas à pénétrer le pays ; ils établissent des implantations et des fortins dans la zone littorale et les relations avec l'intérieur du pays passent par les peuples côtiers.

COLONISATION

La France occupe le Gabon progressivement à partir du milieu du XIX^e siècle, après un traité signé avec le « roi Denis », en 1839. Les explorateurs commencent à pénétrer l'arrière-pays (tels le Franco-Américain Paul Belloni Du Chaillu, qui donnera son nom au massif du Chaillu, ou Pierre Savorgnan de Brazza qui remonte le cours de l'Ogooué en 1874, puis 1876-1878 et 1879-1882). En 1886, le Gabon devient une colonie qui, dès 1888, est fusionnée avec celle du Congo sous le nom de Gabon-Congo puis, en 1898, de Congo français. En 1904, à la suite d'un décret du 29 décembre 1903, le Gabon redevient une colonie distincte, le reste du Congo français formant les deux colonies du Moyen-Congo et d'Oubangui-Chari et le territoire militaire du Tchad. En 1910, les colonies du Gabon et du Congo sont intégrées dans l'Afrique-Équatoriale française.

En 1940, le Gabon est d'abord tenu par des forces vichystes, mais après la brève campagne du Gabon, il passe, avec l'AEF, dans le camp de la France libre. Ses dirigeants coloniaux sont alors internés. En 1946, le Gabon devient un territoire d'outre-mer. En octobre 1958, la Communauté française étant

nouvellement créée, le Conseil de gouvernement du Gabon, s'appuyant sur l'article 76 de la nouvelle Constitution de la Ve République (version de 1958), demande la transformation du Gabon en département français. Léon Mba, président de ce Conseil, charge Louis Sanmarco, administrateur colonial, de présenter la demande auprès du gouvernement métropolitain. Sanmarco reçoit une fin de non recevoir, le Général de Gaulle n'y étant pas favorable, au grand dam de Léon Mba.

INDÉPENDANCE DE LA RÉPUBLIQUE DU GABON, 17 AOÛT 1960

Le 17 août 1960, comme la grande majorité des colonies françaises d'Afrique subsaharienne, le Gabon accède à l'indépendance. Indépendance contrairement au souhait de son Premier ministre Léon Mba, qui avait demandé à ce qu'il devienne un département français d'outre-mer ; ce dernier en devient le premier président. Il sera soutenu par la France qui assurera même militairement son maintien au pouvoir (intervention de l'armée française en 1964 à son profit), cela jusqu'à son décès en 1967.

LES ÉTAPES DE LA DÉCOLONISATION AU GABON

- 1906 : Division du Congo français en deux colonies
- 1910 : Intégration à l'AEF
- 1911 : Cession du Woleu-Ntem au Kamerun Allemand
- 1958 : Autonomie au sein de la Communauté française
- 1960 : Indépendance



Poignée de main entre Léon Mba, Premier ministre du Gabon et Michel Debré, Premier ministre français, après la signature des accords qui scellent l'indépendance du Gabon, le 15 juillet 1960

LES PRÉSIDENTS DU GABON AU COURS DE L'HISTOIRE



LÉON MBA



OMAR BONGO ONDIMBA



ROSE FRANCINE ROGOMBÉ



ALI BONGO ONDIMBA



BRICE OLIGUI NGUEMA

LÉON MBA

Le Père du Gabon Indépendant Léon Mba Minko, a vu le jour le 9 février 1902 à Libreville au village Keleré, à l'endroit actuel où se trouve son mausolée près de l'hôpital général de la capitale. Il appartenait à une famille autochtone christianisée et francophile. D'une enfance paisible, Léon Mba se distingue déjà comme un brillant élève, et ce dès le primaire où il suit une scolarité brillante (1909-1916), au terme de laquelle il décroche un premier emploi à la sous-intendance militaire de Libreville. Ce qui ne l'empêche aucunement de poursuivre ses études par correspondance, à l'École Universelle. Ce cycle achevé (1918), il rejoint l'administration où il exerce comme écrivain-interprète. En 1920, Léon Mba entre sur concours à l'administration des

Douanes. Ainsi occupe-t-il différents postes sur Port-Gentil, Pointe-Noire et Libreville en qualité de commis-expéditionnaire. Première reconnaissance des autorités locales, Léon Mba est nommé en 1926 chef de quartier de Libreville nord (secteur de Mont-Bouët). Il occupe également le siège d'assesseur titulaire au tribunal indigène de 1er degré, et celui de suppléant titulaire à la Commission municipale de Libreville. Léon Mba crée le Comité mixte gabonais et fusionne ensuite avec le Parti démocratique africain pour donner naissance au Bloc démocratique gabonais (BDG) en 1953 dont il devient le Secrétaire Général. Trois ans plus tard, en novembre 1956, le parti remporte les municipales. Avec 19 conseillers sur 27, Léon Mba

est élu premier maire de la commune de Libreville. Le 24 juillet 1960, l'Assemblée nationale confère le rang et les prérogatives de chef d'Etat au premier ministre Léon Mba. Une nomination qu'il soumet aux Gabonais lors d'une élection au suffrage universel le 12 février 1961. Il devient alors Président de la République. Le 17 février 1964, Léon Mba est victime d'un coup d'Etat avant d'être reconduit au pouvoir. Il est réélu en mars 1967 avec une écrasante majorité avant de décéder le 28 novembre à Paris. Il laisse le souvenir d'un homme politique brillant et patriote. Son slogan « Gabon d'abord » résume la vision du père de l'indépendance.

OMAR BONGO ONDIMBA 27 NOVEMBRE 1967 - 8 JUIN 2009

Né Albert-Bernard Bongo le 30 décembre 1935 à Lewai, le Père de la Rénovation El Hadj Omar Bongo Ondimba est le 2e Président de la République gabonaise. Il a dirigé pendant 42 ans le Gabon, un îlot de paix et de stabilité en Afrique. Orphelin de père à 7 ans et cadet d'une famille d'agriculteurs de douze enfants, Albert Bernard Bongo voit le jour le 30 décembre 1935 dans le village de Lewai, situé dans le Haut-Ogooué. Alors que son tuteur lui interdit de poursuivre ses études en France, il s'installe à Brazzaville pour s'inscrire au lycée technique. Plus tard, il devient le seul noir à faire son service militaire au sein de l'Armée de l'Air française au Tchad. Si ses prises de positions

hostiles à l'administration coloniale lui valent quelques problèmes, son expérience militaire jouera un rôle important dans la suite de sa carrière. De retour au Gabon devenu indépendant, il intègre le ministère des Affaires étrangères où ses qualités sont très vite remarquées. Elles lui vaudront un accès rapide aux plus hautes fonctions de l'Etat. Bras droit de Léon Mba, futur président du Gabon, il devient Vice-président de la République gabonaise en 1960 avant de lui succéder après sa mort en 1967. Peu après son accession à la magistrature suprême, le Président Omar Bongo devient le chef du Parti Démocratique Gabonais. Il lance de grands projets, comme le Transgabonais,

qui vont marquer l'histoire du Gabon. Il se convertit en 1973 à l'islam juste avant de nouer des relations diplomatiques avec la Libye de Mouammar Kadhafi. Albert-Bernard devient El Hadj Omar après un pèlerinage à La Mecque. En 1990, El Hadj Omar est poussé à organiser une conférence nationale à l'issue de laquelle il introduit le multipartisme. Respecté par ses pairs, Omar Bongo saura s'imposer dans la résolution des crises sur le continent africain. Omar Bongo Ondimba décède le 8 juin 2009. Après 42 ans à la présidence du pays, son plus grand héritage à l'échelle continentale et mondiale reste celui de la paix.

ROSE FRANCINE ROGOMBE 10 JUIN 2009 – 16 OCTOBRE 2009

Née Etomba Alela le 20 septembre 1942 à Lambaréné, la première femme magistrat du Gabon Rose Francine Rogombe prête serment comme présidente de la République Gabonaise par intérim, le mercredi 10 juin 2009. Elle était alors présidente du Sénat.

Rose Francine Rogombe, née Etomba Alela le 20 septembre 1942 à Lambaréné, est reconnue pour son action durant la période de transition en 2009, suite au décès du président Omar Bongo Ondimba en juin 2009. Elle assure l'intérim à la tête de l'Etat pendant 4 mois.

Après un début en capacité de droit à la faculté de droit de Nancy en France, Rose Francine Rogombe poursuit à Libreville ses 3ème et 4ème années

de droit. Au lendemain des Indépendances, Rose Francine Rogombe intègre l'institution et devient en 1967 la première femme magistrat du pays.

Après son intégration à la magistrature, Rose Francine Rogombe gravit les échelons. Elle est procureur de la République, avant de devenir juge d'instruction, puis Vice-présidente du tribunal de grande instance de Libreville et conseillère à la chambre juridique de la cour suprême.

En 1983, Rose Francine Rogombe est nommée secrétaire d'Etat à la promotion féminine et en 1988, elle prend en charge les droits de l'Homme.

En 1990, celle qui deviendra le 3ème président de la République gabonaise quitte la scène politique pour rejoindre son mentor, Georges Rawiri. En

2008, elle devient conseillère municipale du 2ème arrondissement de Lambaréné, puis sénatrice.

Un an plus tard, le 16 février 2009, Rose Francine Rogombe prend la direction de la chambre haute (Sénat). Elle dirige le Gabon pendant une période de transition de 4 mois suite au décès du président Omar Bongo Ondimba. C'est dans ce cadre qu'elle constitue par la suite le fichier électoral, puis initie la concertation avec les forces vives de la nation et organise l'élection présidentielle de septembre 2009.

Début 2015, Rose Francine Rogombe est élue une nouvelle fois sénatrice dans la 1er circonscription de Lambaréné. Le 10 avril 2015, elle décède à Paris à l'âge de 72 ans.

ALI BONGO ONDIMBA 16 OCTOBRE 2009 – 30 AOÛT 2023

Né Alain-Bernard Bongo le 9 février 1959 à Brazzaville, il est le fils aîné d'Albert-Bernard Bongo et de la chanteuse Joséphine Nkama (devenue par la suite Patience Dabany) et d'ethnie Teke. Il prend le nom d'Ali Ben Bongo lorsque son père convertit la famille à l'islam, en 1973.

Ali Bongo effectue ses études en France. Il est scolarisé dans un collège protestant des Cévennes (à Alès) et un temps au collège Sainte-Croix de Neuilly. Il étudie le droit à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Ali Bongo rencontre Inge Lynn Collins, touriste originaire de Los Angeles, lors d'une soirée en 1975. Ils se marient à Madrid en 1994. Ali Bongo a déclaré qu'il avait ensuite divorcé, ce qu'Inge Bongo conteste. Depuis 1989, il est marié avec une Française, Sylvia Valentin, fille d'Édouard Valentin, patron du groupe d'assurance « Omnium gabonais d'assurances et de réassurances » (OGAR), lui-même marié à une fille d'Omar Bongo.

Il est père de quatre enfants : Malika (mariée à Steve Dossou, fils de Samuel Dossou-Aworet), Nouredin, Jalil et Bilal, ce dernier étant adopté.

Ali Bongo revient au Gabon et travaille dans le cabinet de son père entre 1987 et 1989.

De 1989 à 1991, il est ministre des Affaires étrangères du gouvernement de Casimir Oyé Mba. Il doit démissionner à cause de son âge : la Constitution de 1991 impose d'avoir au moins 35

ans pour exercer des fonctions ministérielles et Ali Bongo a alors 32 ans. Il revient dans le cabinet de son père.

Il se présente avec succès à la députation en 1990 dans le Haut-Ogooué. En 1996, il se présente pour prendre la tête de la province du Haut-Ogooué, qui est le fief de son cousin, le ministre de la Défense, général et ancien chef d'État-major Idriss Ngari. Ali Bongo affronte Ngari et se voit reprocher pendant la campagne sa méconnaissance de la langue locale et son absence de résidence dans la région. Mais il bénéficie du soutien de son père, qui est décisif dans son élection.

En février 1999, Ali Bongo est nommé ministre de la Défense en remplacement de Ngari au sein du gouvernement. Ali Bongo est réélu député en 2001 et 2006.

Vice-président du Parti démocratique gabonais, Ali Bongo est désigné candidat par le parti au pouvoir pour l'élection présidentielle prévue le 30 août 2009 et destinée à remplacer Omar Bongo, mort en juin 2009.

Son programme « Gabon des services » est consacré à la valorisation des ressources humaines du Gabon. L'enjeu est de mieux former les Gabonais par un niveau d'éducation élevé, de leur garantir la prise en charge des frais de santé et un accès à des structures de soins de qualité. Le

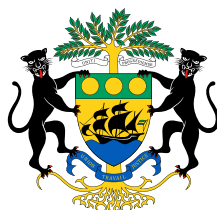
développement des infrastructures, tant au niveau des télécommunications que des routes, des transports ou encore du logement, fait également partie des enjeux du Gabon des Services.

Ali Bongo se présente à l'élection présidentielle du 27 août 2016. Il remporte le scrutin avec 49,8 % des voix. Le 27 septembre suivant, il prête serment pour un deuxième mandat.

En avril 2023, le Parlement, réuni en Congrès à la suite d'un forum de concertation boycotté par l'essentiel des partis d'opposition, modifie la Constitution en réduisant le mandat présidentiel de sept à cinq ans et en faisant repasser le scrutin à un tour unique.

Le 9 juillet 2023, Ali Bongo annonce sa candidature à un troisième mandat présidentiel. Désuni contrairement au scrutin présidentiel de 2016, l'opposition dénonce un « pouvoir dynastique », après plus de 55 ans de présidence de la famille Bongo, et une pré-campagne d'Ali Bongo financée par les moyens de l'État : bien que souffrant toujours de séquelles de son AVC de 2018, le président sortant est parvenu à tenir des rassemblements à un rythme soutenu à quelques mois de l'élection.

Le 30 août 2023, Ali Bongo est déclaré vainqueur de l'élection présidentielle par le centre gabonais des élections avec 64,27 % des voix. Le même jour, des militaires organisent un coup d'État et proclament l'annulation des élections.



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE GABONAISE

UNION - TRAVAIL - JUSTICE

BRICE OLIGUI NGUEMA 4 SEPTEMBRE 2023 – À CE JOUR

Brice Oligui Nguema est né en 1974 ou 1975. Son père est militaire. Il est originaire du département de Lékoni-Lékori, dans la province du Haut-Ogooué, à l'Est du Gabon, comme les Bongo. Il est membre de la famille Bongo, sa mère étant une cousine du président Omar Bongo,.... Formé à l'académie royale militaire de Meknès, au Maroc, il sert d'abord durant la présidence d'Omar Bongo en tant qu'aide de camp. Après l'élection présidentielle de 2009 et la victoire d'Ali Bongo, Brice Oligui Nguema est nommé attaché militaire à l'ambassade du Gabon au Maroc puis au Sénégal. En octobre 2019, il est rappelé au Gabon, où il remplace le colonel Frédéric Bongo, demi-frère d'Ali Bongo, à la tête du service de renseignement de la garde

républicaine, la direction générale des services spéciaux, dont l'une des missions principales est : « Assurer de façon permanente, la sécurité et la protection du président de la République, à l'intérieur et à l'extérieur du territoire national ». Le 8 avril 2020, alors colonel, il prend le commandement du corps de défense et de sécurité de la garde républicaine, où il remplace le général Grégoire Kouna. L'élection présidentielle de 2023, dont les résultats sont annoncés le 30 août 2023, marque le début d'un coup d'État mené par le Comité pour la transition et la restauration des institutions. Le résultat des élections, qui annonçait la victoire du président sortant Ali Bongo, est annulé et Brice Oligui Nguema, à la tête du Comité, est nommé « président de la Transition »

par les putschistes le soir même. Le 4 septembre 2023, il prête serment au Palais du bord de mer de Libreville en tant que président de la Transition, en présence des juges de la Cour constitutionnelle, du Premier ministre, de la vice-présidente et des présidents des deux chambres parlementaires sortants. Le 7 septembre 2023, il nomme Raymond Ndong Sima Premier ministre de la transition. Le 11 septembre 2023, Brice Oligui Nguema nomme l'ancien ministre de l'Intérieur et membre du Parti démocratique gabonais Jean-François Ndongou, à la présidence de l'Assemblée nationale de transition et Paulette Missambo, présidente de l'Union nationale et figure d'Alternance 2023, à la présidence du Sénat.





CAISSE NATIONALE
DE SECURITE SOCIALE

Notre ambition : mieux vous servir

La Sécurité Sociale à portée de clic !

e.cnss.ga

1432

EMPLOYEURS - ASSURES

Consultation du compte cotisant • Demande d'Attestation pour Soumission • Envoi de la DTS
Simulation de calcul de Pension • Consultation du compte Assuré • Cessations & Embauches
Vérification de carrière Assuré

PLUS PRÈS DE VOUS !





LE GABON, BERCEAU DE LA BIODIVERSITÉ

GÉOGRAPHIE

Le Gabon, situé en Afrique centrale, est traversé par l'équateur et couvre un territoire de 267 670 km². Environ 800 km de littoral lui donnent accès à l'océan Atlantique et il partage ses frontières au nord avec la Guinée équatoriale et le Cameroun, et à l'est et au sud avec le Congo. Il dispose d'un potentiel en terres cultivables de presque 15,2 millions d'hectares relativement fertiles, dont seuls 495 000 ha sont directement exploités.

La forêt couvre environ 22 millions d'hectares (82 pour cent de sa superficie) dont 20 millions d'hectares de forêts productives. Le taux de déboisement est inférieur à 1 pour cent, compte tenu de la faiblesse de la pression démographique et agricole et d'une exploitation réglementée. Les savanes et les pâturages naturels représentent les autres formes de végétation présente sur son territoire. Le Gabon a des formes de relief variées: le pays est essentiellement constitué de plateaux, qui couvrent la plus grande partie de la superficie, et de collines. Les montagnes, peu élevées, sont caractérisées par de fortes déclivités et leur rebord forme un escarpement qui domine de plusieurs centaines de mètres la plaine en contrebas.

La principale caractéristique géologique du pays est le fleuve Ogooué, qui prend sa source en République centrafricaine et se jette dans l'océan Atlantique. Le fleuve est navigable sur une grande partie de ses 1 200 km et constitue une voie de transport vitale pour les personnes et les marchandises dans le pays. Parmi les autres rivières remarquables, citons le Kouilou-Niari, la rivière Komo et la rivière Omboue.

CLIMAT

Le climat est de type équatorial avec deux saisons des pluies. Les précipitations moyennes annuelles atteignent 1 831 mm, variant dans l'espace entre 1 400 et 3 800 mm, alors que les températures s'étalent de 21 à 28°C. L'évapotranspiration est de 1 400 mm/an. On distingue selon la distribution et le rythme des précipitations trois principaux types de climats: le climat équatorial pur, le climat équatorial de transition de la zone centrale, et le climat équatorial du sud-ouest et du littoral centre atlantique.



RESSOURCES NATURELLES ET BIODIVERSITÉ

Le Gabon est riche en ressources naturelles, qu'il s'agisse de ses vastes forêts tropicales, de ses gisements minéraux ou de ses ressources marines. Le pays est le deuxième producteur mondial de manganèse et la production de pétrole brut est l'épine dorsale de l'économie gabonaise, représentant près de 70 % des recettes d'exportation du pays. Les forêts du Gabon constituent l'une de ses ressources les plus importantes.

La forêt tropicale dense du pays abrite un vaste éventail de flore et de faune, avec plus de 8 000 espèces de plantes, 200 espèces de mammifères et plus de 614 espèces d'oiseaux.

Les Forêts luxuriantes du pays constituent également un puits de carbone vital, séquestrant le dioxyde de carbone et jouant un rôle essentiel dans l'atténuation du changement climatique.



RESSOURCES EN EAU

Les ressources en eau de surface renouvelables internes sont estimées à 162 km³/an et les ressources en eau souterraines à 62 km³/an.

Considérant une partie commune entre eaux de surface et eaux souterraines d'environ 60 km³, les ressources en eaux renouvelables internes totales s'élèvent à 164 km³/an. Le système hydrographique dense est composé d'un abondant réseau de cours d'eau permanents.

Le grand bassin versant de l'Ogooué domine ceux, plus modestes, des fleuves côtiers Nyanga et Komo. Seuls les cours inférieurs des plus grands fleuves sont navigables toute l'année: le Komo de Kango à Libreville et l'Ogooué sur une plus grande distance, de Ndjolé à Port-Gentil. Ce sont 3 000 km de voies d'eau qui sont potentiellement utilisables.

LE BOIS, L'OR BRUN DU GABON



Doté d'une superficie forestière de 22 millions d'hectares, le bois représente la deuxième richesse gabonaise après le pétrole. Parmi ses 400 essences d'arbre répertoriées, l'okoumé, représente 25 % des ressources forestières.

Afin d'augmenter les recettes commerciales et de renforcer l'industrie de transformation, le gouvernement a interdit dès 2010, les exportations de grumes, dans l'objectif de rehausser la contribution de la filière bois de 4 % à 10 % du PIB d'ici à 2025. Les résultats donnent aujourd'hui raison à cette stratégie, inscrite dans le Plan stratégique Gabon émergent (PSGE). En effet, l'industrie forestière qui consommait 1,2 à 1,5 m³ de grumes par an avant 2010, peut aujourd'hui en transformer 2,5 millions. La production de contreplaqué gabonais a augmenté de 55,2 % atteignant 15 976 m³, en 2017. Simultanément, les exportations ont augmenté de 29,8%.

La ZES (Zone économique spéciale) de Nkok, située à 27 km de Libreville, née en 2011 du partenariat entre l'État gabonais et le groupe singapourien Olam, soutient cette « offensive forestière ».

Au sein de la ZES, les entreprises de transformation du bois bénéficient d'avantages réglementaires (Guichet unique) et fiscaux (exonération d'impôt pendant dix ans). « En avril 2017, nous comptons 33 entreprises en production et ce chiffre est aujourd'hui passé à 58 en production et 20 en construction », se félicitait Gabriel Ntougou, administrateur général de la ZES de Nkok, en début d'année.

Parallèlement, la récente création du Cluster bois, l'inauguration en février de l'unité de transformation « Three Layer » à Mbomao qui devrait être suivie par la construction de sites à Woleu-Ntem et à Ngounié ou encore le salon Gabon Woodshow, témoignent de la volonté de l'État de faire du bois un important relais de croissance.

Si le secteur du bois est le deuxième poste d'exportation du pays avec 11 % des exportations totales, le pays est considéré par l'ONU comme un modèle de préservation de l'environnement. "Grâce aux efforts déployés pour réduire les émissions et préserver sa vaste forêt tropicale, le Gabon est un absorbeur net de carbone et un leader dans les initiatives d'émission nette zéro", souligne la Banque mondiale. Hôte du One Forest Summit en mars, le Gabon est ainsi devenu le premier pays d'Afrique à recevoir des paiements basés sur les résultats pour la réduction de ses émissions issues de la déforestation et de la dégradation des forêts en 2021.



L'OR NOIR, UNE DES PRINCIPALES SOURCES DE RICHESSE NATURELLE DU GABON

Pilier majeur de l'économie nationale, qui a enregistré une croissance de 3 % contre 1,5 % en 2021, selon la Banque africaine de développement (BAD), le pétrole est la principale source de revenus et de croissance du pays.

Membre de l'Opep, quatrième producteur de pétrole d'Afrique subsaharienne, le Gabon abrite le sixième plus grand gisement d'or noir prouvé du continent africain (environ 3,68 milliards de barils selon la BAD).

Le Gabon, qui est membre de l'Opep et qui est le quatrième producteur de pétrole d'Afrique subsaharienne, possède le sixième plus grand gisement d'or noir confirmé du continent africain, avec une valeur d'environ 3,68 milliards de barils, selon la BAD. En 2020, le secteur pétrolier du pays a représenté 38,5 % du PIB et 70,5 % des exportations, grâce à deux filiales du géant français TotalEnergies, TotalEnergies EP Gabon et TotalEnergies Marketing Gabon.

Les premières exportations de pétrole brut gabonais datent du début de 1957, mais la prospection de son territoire remonte à un passé plus lointain. Dès 1926, une mission de géologues américains avait tenté d'évaluer la valeur pétrolière du bassin sédimentaire du Gabon ; deux ans plus tard, le Gouverneur Général Antonetti confiait au Service des Mines de l'A.E.F. le soin de prospecter la région côtière. La recherche pétrolière débutait vraiment et elle devait aboutir, après la guerre, à la constitution de la Société des Pétroles de l'A.E.F. (S.P.A.E.F.), le 1er juillet 1949. Aujourd'hui, devenue la Société des Pétroles de l'Afrique Equatoriale (S.P.A.F.E.), elle exerce également son activité au Congo, mais elle est une des principales entreprises industrielles du Gabon, et associée à d'autres compagnies pétrolières, elle fournit à la zone franc une part non négligeable de son pétrole.

En 1965, la production gabonaise s'est élevée à 1265 000 tonnes d'hydrocarbures (Afrique équatoriale : 1340000 t), auxquels il faut ajouter près de 10 millions de mètres cubes de gaz naturel livrés dans leur totalité à la consommation locale.

Si l'île Mandji, avec la région de Port-Gentil, constitue jusqu'ici la principale zone pétrolière du pays, les réserves sont encore mal connues, et d'autres secteurs s'apprentent à prendre la relève d'une aire déjà très exploitée, tant sur terre que sur mer. L'exploitation pétrolière qui souffre de conditions naturelles hostiles, a donné naissance en 1958 à un courant d'exportation qui n'a cessé de croître. Mais une évolution va être enregistrée dans ce domaine, avec la construction, à Port-Gentil, d'une raffinerie qui couvrira les besoins des cinq Etats de l'U.D.E.A.C. (Union Douanière et Economique d'Afrique Centrale).



LE MANGANÈSE, PRINCIPALE RESSOURCE MINIÈRE DU PAYS

Le Gabon (13,7 % des exportations mondiales en 2012) est le troisième exportateur mondial de minerai de manganèse, derrière l'Australie (32,65 %) et l'Afrique du Sud (31,7 %). Le minerai provient essentiellement de Moanda, ville de la province du Haut-Ogooué, près de Franceville. Le minerai de Moanda possède une teneur élevée en manganèse, de 46 % en moyenne et la mine est exploitée à ciel ouvert, le minerai étant proche de la surface du sol, ce qui entraîne par ailleurs des problèmes écologiques. La production fut de 3,4 millions de tonnes en 2011.

Entre 1962 et 1991, une télébenne (bennes sur câble) de 76 km de long, à l'époque la plus longue du monde, relie Moanda à Mbinda, en République du Congo, pour l'exportation du minerai, lequel est ensuite transporté par train jusqu'à Pointe Noire. Le transgabonais (chemin de fer) prend ensuite le relais en 1986 pour le transport du minerai, désormais débarqué au port d'Owendo, près de Libreville ; la ligne ferroviaire est exploitée depuis 2003 par la SETRAG, filiale d'Eramet-Comilog, l'opérateur du gisement. Les mines de manganèse ne sont pas encore toutes exploitées. Il existe des gisements à Okondja et Franceville dans le Haut-Ogooué, à Ndjolé dans le Moyen-Ogooué et à Mbigou, dans la province de la Ngounié. L'entrée en exploitation est, au début de l'année 2015, imminente pour Okondja et Ndjolé.



LES PLUS BEAUX SITES



LIBREVILLE ET SES ALENTOURS

Face à la mer, Libreville déploie ses larges boulevards, rythmés par d'imposants bâtiments modernes. La capitale gabonaise étonne par la diversité de son territoire qui mélange avenues cossues, bord de mer branché et quartiers populaires. Commencez votre visite par le musée des Arts et Traditions ; sa collection de masques, reliquaires et instruments de musique vous en apprendra plus sur les rites et traditions du pays. Au cœur de la ville, l'église Saint-Michel de Nkembo est un lieu atypique avec ses piliers en bois sculptés et ses fresques picturales. Au bord de la plage, devant l'ancien palais présidentiel, ne manquez pas la statue de la liberté ! Créée par l'artiste Minko Minzé, cette stèle commémore la fin de la traite négrière en 1849. À voir pour son aspect historique. Découvrez la pluralité de la capitale gabonaise, en vous baladant dans les ruelles de son marché de Mont-Bouët, en vous imprégnant de l'ambiance de ses quartiers hétéroclites ou en vous octroyant une balade au grand air le long de la mer.



PARC NATIONAL AKANDA

Avoisinant les 540 km², le Parc National Akanda s'étend sur une surface assez petite si on le compare aux autres réserves nationales du Gabon. Pour autant, il offre une grande richesse en termes de faune et de flore. Venez y observer les milliers d'oiseaux migrateurs qui survolent le parc et s'y posent brièvement avant de repartir vers d'autres aventures. Pélican, goéland dominicain et mouette rieuse voyagent d'un hémisphère à l'autre au gré des saisons. Le site est également connu pour ses espèces d'hirondelles et de balbuzards pêcheurs qui sont friands des petits crabes qui se déplacent le long des plages. Le parc d'Akanda s'étend au nord-est de Libreville. Il est incroyable de penser qu'en quelques minutes de voiture, vous pourrez troquer la frénésie citadine pour une terre protégée recouverte d'une forêt de mangroves. Dans la baie de Mondah, on peut même apercevoir des lamantins ! Le site renferme des espèces de plantes uniques comme des orchidées qui ne poussent qu'en milieu très humide. Partez à la découverte de ce territoire protégé, à deux pas de la capitale.

LAMBARÉNÉ ET LA RÉGION DES LACS

Au bord du fleuve Ogooué, à l'ouest du Gabon, Lambaréné est une ville accueillante où l'on se déplace souvent en pirogue, pour descendre ou remonter le fleuve. Découvrez l'histoire de son hôpital, l'endroit le plus célèbre des lieux. Créé en 1913 par Albert Schweitzer, qui s'est vu remettre le prix Nobel de la paix, il permit de soigner la population victime de maladies chroniques comme la lèpre. Après cette parenthèse historique, partez découvrir la sublime région des lacs ! Pour cela, rapprochez-vous d'un piroguier qui vous fera découvrir le site au fil de l'eau. En remontant l'Ogooué, vous pourrez contempler la forêt qui borde le fleuve, et les palétuviers dont les gigantesques racines plongent dans l'eau avec élégance. Les lacs, au nombre de six, sont des lieux de quiétude. Tout petits où immenses, chacun d'eux à son charme propre. Ouvrez l'œil, la région des lacs est le repaire des hippopotames ! Vous pourrez les apercevoir principalement en saison sèche, lorsque le niveau de l'eau est bas.



PARC NATIONAL D'IVINDO

Avec ses étendues de nature intactes, le parc national d'Ivindo invite à la contemplation. Encore vierges de toute présence humaine, les forêts qui recouvrent ces terres sont très anciennes. Traversé par l'équateur, le parc s'étend sur 3 000 km², à cheval entre les provinces de l'Ogooué-Ivindo et de l'Ogooué-Lolo, au centre-est du Gabon. Le long de la rivière Ivindo, des chutes d'eau monumentales marquent le paysage, les chutes de Kongou et de Mingouli, ainsi que d'impressionnantes rapides. Au cœur de ces étendues végétales sauvages, la baie de Langoué tutoie la perfection. Cette immense clairière forestière recense le plus grand nombre de gorilles du Gabon. La réserve possède une biodiversité incroyable. Territoire des éléphants de forêt et des chimpanzés, elle abrite aussi de nombreuses espèces d'insectes et d'oiseaux. Entrer au parc Ivindo, c'est faire communion avec une nature préservée, et prendre conscience de sa beauté brute inimitable.

À VISITER AU GABON



POINTE DENIS

De l'autre côté de l'estuaire du Gabon, face à Libreville, la Pointe Denis est un véritable Éden, avec ses grandes plages de sable blanc bordées de forêt et ses eaux cristallines. C'est la station balnéaire préférée des habitants de la capitale, qui viennent y passer le weekend pour profiter des joies de la bronzette, faire une balade le long de la lagune ou s'adonner au scooter des mers et au quad. Sur place, quelques hôtels et restaurants vous permettront de prolonger le plaisir d'un jour ou deux, et de passer la nuit en tête à tête avec la mer. La pointe est réputée pour être le terrain de ponte des tortues luth. Assistez à ce spectacle naturel incroyable sur l'une des plages préservées ! Après avoir goûté à la frénésie citadine, il fait bon s'octroyer une pause au calme, et profiter de la douceur de vivre qui règne dans ce lieu de vacances.

PARC NATIONAL DE LA LOPÉ

Au cœur du Gabon, dans la province de l'Ogooué-Ivindo, le parc national de la Lopé est un site emblématique du pays, le premier à avoir été protégé. Et on comprend pourquoi, avec ses 5 000 km² de savanes et de forêts, le parc accueille de nombreux mammifères. Pas moins de trois éléphants par kilomètre carré, incroyable non ? Le territoire rassemble une grande communauté de mandrills, ces primates qui ont inspiré le personnage de Rafiki, dans le célèbre film Le Roi Lion. Gorilles, chimpanzés et buffles peuplent aussi ces terres, ainsi que des centaines d'espèces d'oiseaux : c'est un sanctuaire précieux pour la faune africaine. Outre ses espèces végétales et animales exceptionnelles, le parc de la Lopé est un site archéologique majeur en Afrique. Des pierres taillées et des gravures rupestres de plus de 400 000 ans y ont été retrouvées, confirmant une occupation humaine préhistorique. Venez découvrir les richesses inestimables de ce parc, inscrit depuis 2007 au patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO.

PARC NATIONAL DE LOANGO

À l'ouest du Gabon, non loin de Port-Gentil, il existe des terres uniques habillées d'une mosaïque de paysages. Plages, lagunes, mangroves, marais, savanes et forêts constituent le décor magique du parc national de Loango. Cette réserve naturelle s'étale le long de l'océan Atlantique. Assistez au spectacle incroyable des tortues de mer qui se hissent hors de l'eau pour venir pondre sur le sable. La préservation de ces terres a permis à de nombreuses espèces menacées de s'épanouir, comme l'hippopotame, l'éléphant, le buffle, le léopard ou le gorille. Depuis la plage, vous aurez peut-être la chance d'apercevoir la queue d'une baleine ou des dauphins ! Le paysage est parsemé de marécages uniques en leur genre, qui sont le territoire des lamantins et de nombreux sitatungas, une espèce d'antilope très à l'aise dans le milieu aquatique. L'incroyable écosystème du parc repose sur un équilibre fragile, ce qui en fait toute sa richesse et sa beauté.

FRANCEVILLE ET LES PLATEAUX BATÉKÉ

Au sud-est du Gabon, Franceville fait partie des quatre plus grandes agglomérations du pays. C'est une ville qui se modernise et qui rassemble de nombreux étudiants venant de toute l'Afrique, grâce à son université des Sciences et Techniques. Mêlez-vous à la population locale dans le marché du centre, vous y découvrirez un joyeux bric-à-brac d'objets en tout genre. La cité, située dans la province du Haut-Ogooué, est le point de départ idéal pour découvrir les paysages uniques des plateaux Batéké. Partez à la découverte de cette ancienne zone volcanique recouverte de savanes et de forêts humides ! Dans le parc national, à la frontière du Congo, le paysage s'articule entre plateaux et collines, entrecoupés de vallées et de ruisseaux. En son cœur, les canyons rose, blanc et vert, creusés par l'érosion, vous laisseront sans voix. Arrêtez-vous un instant devant ces panoramas grandioses, vous comprendrez à quel point la biodiversité des lieux est un trésor inestimable.

PORT-GENTIL SUR L'ÎLE MANDJI

Au sud de Libreville, l'île Mandji se détache doucement du territoire, comme un bras ouvert sur la mer. À sa pointe s'étend la magnifique baie du Cap Lopez. Le site a été marqué par l'histoire de l'esclavage, on s'y rend donc comme en pèlerinage, pour se remémorer les actes passés. L'île offre de belles plages comme celle de la baie aux cocotiers, qui vous charmera par son étendue de sable blanc et ses eaux claires. Le cap est célèbre pour ses visiteurs d'exception : des baleines à bosse s'approprient les lieux entre juin et septembre. Partez à leur rencontre lors d'une excursion en bateau ! Port-Gentil a été construite sur cette zone, entrecoupée par de nombreux canaux. Capitale économique du Gabon, la ville s'est développée autour du port et de son activité pétrolière. Elle renferme quelques perles architecturales, dont certaines influencées par l'époque coloniale.



LA CULTURE DU GABON

Le peuple gabonais s'est forgé depuis l'indépendance, en 1960, une culture propre qui n'est ni la culture traditionnelle des différentes ethnies qui le composent, ni la culture occidentale moderne. C'est une culture en mouvement, un mélange de diversité et de traits communs, faisant cohabiter les croyances et les pratiques les plus diverses. Ci-dessous quelques aspects de son patrimoine culturel.

LES ETHNIES

Le Gabon compte près de cinquante ethnies, aucune n'étant majoritaire. Les plus nombreuses sont les Fang (32 %), les Mpongwè (15 %), les Mbédé (14 %) et les Punu (12 %), suivies des Batéké, Bakota, Obamba, etc. Le pays accueille aussi des immigrés (Français, Libanais, Nigériens, Togolais, Camerounais, Béninois...). Les Pygmées, environ 1 % de la population, sont considérés comme les premiers habitants du territoire.

LA LANGUE OFFICIELLE

Parmi les quelque 50 langues nationales, le français est la langue officielle et sert de langue véhiculaire. À Libreville, il est devenu la langue maternelle de plus de 30 % des habitants et son usage progresse dans les centres urbains, tandis qu'en milieu rural il reste surtout véhiculaire. En province, les langues locales demeurent plus utilisées. Selon l'OIF, 80 % des Gabonais parlent français et, en 2010, 99 % des Librevillois savaient le lire, l'écrire et le parler.

LES LANGUES NATIONALES

Comme la plupart des États d'Afrique subsaharienne, le Gabon est un pays multilingue. La plupart des langues gabonaises appartiennent à la famille bantoue. Chacun des groupes d'origine bantoue (Fang, Bakota, Mbédé, Okandé, Myéné, Mérié) compte plusieurs variétés dialectales de sorte que les Gabonais parlent souvent entre eux le français comme langue véhiculaire. Seul le baka, parlé par les Pygmées, est une langue non bantoue (langue nigéro-congolaise).



LES MUSÉES

Le Musée National des Arts et Traditions (MNAT) est un lieu incontournable pour les visiteurs de passage, mais également pour les Gabonais qui redécouvrent au fil des expositions temporaires, les objets traditionnels qui honorent la culture gabonaise.

LE FOLKLORE

Les danses gabonaises reflètent la diversité des peuples et des rites, notamment le Bwiti. À la fois rituelles et festives, elles expriment le lien entre sacré et quotidien. Parmi les plus connues figurent l'Ingwala Omias, Mengane, Mekom, Ozila et Eko chez les Fang, ainsi que l'lkokou et le Mbouanda chez les Punu.

LES MASQUES

Les masques gabonais, variés et souvent recouverts de raphia ou de feuilles, appartiennent aux sociétés initiatiques et incarnent les esprits ancestraux. Utilisés lors de cérémonies, ils se déclinent en nombreux styles : masques blancs Mpongwé, Adouba, Fang, Bakwélé. Le masque Mboudi, présent à Koulamoutou et Franceville, se reconnaît à son front proéminent et à ses couleurs vives. Le pays abrite aussi des masques célèbres comme le Ngol-tang fang et le masque kota.

LA MUSIQUE

La musique gabonaise combine styles pop et traditions, avec des figures majeures comme Patience Dabany, Annie-Flore Batchiellily, Pierre-Claver Akendengue ou Oliver N'Goma. Rumba, coupé-décalé, makossa, soukous et musique urbaine y sont très populaires. Le rap, l'afro-beat et le R&B ont inspiré une nouvelle génération d'artistes, tels que Lord Ekomy Ndong, Ba'Ponga, Kôba, J-Rio ou NG Bling. Parmi les instruments traditionnels figurent l'obala, le ngombi, le balafon et les tambours.

L'ARCHITECTURE

L'architecture traditionnelle gabonaise était principalement constituée par des huttes ou des cases en terre battue. Mais aujourd'hui, elle s'est adaptée au monde moderne.

LES HABITS TRADITIONNELS

Les premiers vêtements au Gabon étaient faits d'écorces battues assouplis dans l'eau. Chez les Fang, cette même écorce était employée pour confectionner des coiffures casques surchargés d'éléments décoratifs, cauris, perles, coques végétales...



LA CUISINE

Les bases de la cuisine du Gabon se trouvent essentiellement dans les produits de la terre (comme la banane plantain, le manioc, la feuille de manioc, l'aubergine africaine, le piment, etc.) et les produits de la mer (à peu près toutes les sortes de poissons exotiques et de crustacés), mais les Gabonais consomment aussi la viande d'animaux terrestres, gibier (par exemple le rat palmiste) ou

volaille (le poulet, la pintade...)

La viande de brousse est très appréciée. Cela inclut antilope et phacochère mais aussi des animaux plus inattendus, porc-épic, pangolin, serpent, crocodile, singe, etc. Autrefois, la chasse à l'éléphant pouvait fournir de la viande à tout un village et son partage était codifié.

La plupart des aliments découlent des conditions de vie de chacune des multiples ethnies qui ont des habitudes spécifiques. Mais l'évolution démographique et les mélanges de populations ont conduit à la mise en évidence de mets phares, pratiquement nationaux, comme les feuilles de manioc, l'odika, la boulette et le nyembwe que l'on retrouve dans tout le pays.

QUELQUES SPÉCIALITÉS CULINAIRES



Les aliments consommés au Gabon diffèrent selon les régions et les habitudes de vie de leurs tribus respectives. Mais le mélange des populations fait ressortir des plats communs à tout le pays.

1. Le crabe farci fait le régal des gabonais. La chair du crabe est retirée puis mélangée à des crevettes hachées agrémentées de tomates, d'oignons, d'ail et de piment.

2. L'Odika, appelé aussi « chocolat indigène », est une sauce brune élaborée à base du fruit de l'acacia,

qui ressemble étrangement à une mangue sauvage et a le goût du cacao. Cette sauce accompagne toute sorte de poissons, crustacés ou viandes.

3. Le poulet fumé Nyembwe, dont la sauce est faite avec la pulpe des noyaux de palme, s'accompagne de banane mûre et de manioc râpé ou de riz.

4. Les feuilles de manioc constituent un aliment phare de l'alimentation au Gabon. Les feuilles sont pilées très finement puis bouillies, et sont généralement accompagnées de poisson fumé.

5. Le Nkumu : les feuilles de cette petite liane de sous-bois sont très riches en protéines. Elles se cuisinent avec du poisson et des légumes, dans un bouillon salé.

6. Le Coupé Coupé de bœuf est un classique de la nourriture de rue, il se compose de petits morceaux de viande braisée servis dans du pain. Autre spécialité à emporter, les Nikes, des brochettes de poulet braisé.

Côté boissons, les gabonais sont friands de sodas et consomment sans modération la Régab, la bière nationale. Le vin de palme, plus fort, est également apprécié.



LES INDICATEURS ET LES PERSPECTIVES SOCIO-ÉCONOMIQUES ET POLITIQUES AU GABON

LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE

Fortement dépendante du secteur pétrolier et des importations de produits alimentaires, l'économie gabonaise est vulnérable aux fluctuations mondiales des prix des matières premières. Le changement politique d'août 2023 a entraîné des changements importants dans les politiques économiques du Gabon, notamment l'adoption de mesures budgétaires plus expansionnistes et des efforts accrus pour renforcer les institutions et améliorer la transparence dans la gestion des finances publiques. En 2023, le PIB du Gabon a augmenté de 2,4 %, soit un ralentissement par rapport à 2022, car les blocages ferroviaires causés par des glissements de terrain ont perturbé les exportations de manganèse et de bois. Une croissance modérée devrait se poursuivre à environ 2,9 % en 2024-26. La croissance sera soutenue par l'expansion de l'industrie du bois, des plantations de palmiers à huile et de caoutchouc, et par le démarrage de la production dans de nouveaux gisements de fer et de manganèse. En outre, de grands projets publics stimuleront la croissance dans les secteurs de la construction et des services. La politique fiscale du Gabon s'est considérablement assouplie depuis le changement de régime en août 2023, car les nouveaux dirigeants se sont attachés à répondre aux demandes sociales en augmentant les dépenses publiques. Cela s'est traduit par l'embauche d'un plus grand nombre de fonctionnaires et l'augmentation de la masse salariale de 7 % par an en 2024 et 2025. Le solde budgétaire est passé d'un excédent de 2,5 % en 2023 - lorsque les dépenses sont restées modérées et que la croissance des recettes a été forte - à un déficit estimé à 0,2 % en 2024 sur la base des liquidités. En outre, en 2024, le gouvernement a accumulé d'importants arriérés de paiement, Fitch



Ratings estimant le déficit sur la base des engagements à 1,7 % du PIB, contre un excédent de 1,8 % en 2023. Fitch estime également que le solde primaire non pétrolier par rapport au PIB non pétrolier s'est détérioré pour atteindre 13,7 % du PIB en 2024, contre 10,3 % en 2023 et 8,5 % en 2021 ; prévoyant des déficits budgétaires de 1,2 % du PIB en 2025 et de 1,5 % en 2026 sur une base de trésorerie, passant à 2,4 % et 2,2 %, respectivement, en tenant compte de l'accumulation de nouveaux arriérés. Entre-temps, la dette est tombée à 67 % du PIB en 2024, contre 71 % un an plus tôt, sous l'effet des remboursements de la dette extérieure et de la forte croissance du PIB nominal. Toutefois, elle devrait remonter à 72 % en 2026 en raison de la baisse du PIB pétrolier nominal et de l'aggravation des déficits budgétaires. L'inflation a continué à diminuer en 2024 en raison de l'élargissement des plafonds de prix sur les biens essentiels, des subventions aux carburants et d'une politique monétaire rigoureuse, et devrait rester inférieure au critère de convergence régionale de 3,0 au cours de la période de prévision. Le Gabon est classé parmi les pays à revenu intermédiaire supérieur, avec un PIB par habitant supérieur à celui de ses voisins (24 128 USD PPA en 2024 selon le FMI).

LES PRINCIPAUX SECTEURS ÉCONOMIQUES

Le Gabon est riche en ressources naturelles. Il compte parmi les plus

grands producteurs de bois et de pétrole de l'Afrique subsaharienne. Le secteur agricole représente environ 6,5 % du PIB (Banque mondiale, dernières données disponibles) et emploie 29,2 % de la population active. Le Gabon compte 22 millions d'hectares de forêts, un million d'hectares de terres agricoles arables et plus de 800 kilomètres de côtes. Le secteur comprend les cultures vivrières, le caoutchouc (surtout dans le nord) et l'huile de palme. Le pays dépend fortement des importations alimentaires : selon le ministère de l'agriculture, le Gabon importe des produits alimentaires pour une valeur de 450 milliards de francs CFA par an.

L'industrie contribue à 53,5 % du PIB du pays et à environ 15,7 % de l'emploi total (Banque mondiale). Le secteur est dominé par le pétrole, l'extraction du manganèse et la transformation du bois. Les hydrocarbures représentent 80% des exportations du Gabon et près de la moitié de son PIB (Coface, U.S. ITA). Cependant, le pays est confronté à une baisse de ses réserves pétrolières. Les autres activités comprennent les usines textiles, les cimenteries, les usines chimiques, les brasseries, les chantiers navals et les usines de cigarettes. La plupart des établissements industriels sont situés près de Libreville et de Port-Gentil. Dans l'ensemble, on estime que le secteur manufacturier représente un cinquième du PIB.

LE GABON CHERCHE À STIMULER SA CROISSANCE EN RÉDUISANT SA DÉPENDANCE AU PÉTROLE

Selon la Banque mondiale, le pétrole demeure un pilier de l'économie gabonaise. Sa contribution au PIB s'est établie entre 23 % et 24,2 % en 2023, en léger recul sur un an. Les revenus pétroliers ont représenté environ 10,5 % du total, confirmant sa place centrale dans les finances nationales.

Après des décennies de dépendance à l'or noir, le Gabon veut écrire une nouvelle page de son histoire économique. Le pays table sur une croissance hors pétrole de 9,2 % en 2026, soit près du triple du rythme actuel. Une performance qui propulserait la croissance globale à 7,9 %, contre 3,4 % en 2024, selon les projections officielles. Un pari audacieux pour une économie longtemps dopée par la rente pétrolière, mais désormais rattrapée par l'épuisement de ses champs matures. Certes, le secteur pétrolier a encore progressé de 3,1 % en 2024, soutenu par quelques investissements ciblés. Mais le déclin semble inéluctable : la production devrait reculer de 3 % en 2026. D'où l'urgence de trouver de nouveaux moteurs de croissance

Cité Émeraude symbolise cette volonté de modernisation urbaine. Le gouvernement mise aussi sur la rénovation du réseau ferroviaire pour fluidifier le transport du bois, du manganèse et des produits manufacturés. L'objectif : désenclaver les zones productives et attirer de nouveaux investisseurs.

Industrialiser et transformer sur place

Au-delà des infrastructures, Libreville veut accélérer la transformation locale de ses ressources. Dans l'énergie, le chantier le plus emblématique reste l'usine de gaz naturel liquéfié (GNL) de Port-Gentil, attendue en 2026. Un investissement colossal de 560 milliards FCFA, porté par Perenco et la Gabon Oil Company (GOC).

Les mines suivent la même logique

Les premiers sites de fer de Baniaka et d'or d'Etéké devraient entrer en exploitation. Tandis que la transformation du manganèse monte en puissance. L'ambition est claire : capter davantage de valeur ajoutée et réduire la dépendance aux exportations brutes. L'agriculture et la pêche ne sont pas en reste.

Ces secteurs devraient progresser de 5,9 % en 2026. Portés par la relance de la production d'huile de palme et par les programmes du Fonds stratégique agricole (FSA). Objectif : renforcer la sécurité alimentaire et dynamiser les exportations non pétrolières.

Les BTP tirent la reprise

Premier levier identifié : le bâtiment et les travaux publics (BTP). Dopé par les grands projets d'infrastructures, le secteur a déjà crû de 48 % en 2024 et pourrait bondir de plus de 78 % en 2026, selon les prévisions du gouvernement. Routes, écoles, universités, hôpitaux, logements, bâtiments administratifs... la carte du Gabon se redessine au rythme des bulldozers. Parmi les projets phares, la



ÉCOSYSTÈME NUMÉRIQUE DU GABON

Gabon : aux portes d'une révolution numérique

Le Gabon est en train d'écrire une nouvelle page de son histoire économique. Dans un monde de plus en plus interconnecté, la transition vers une économie numérique ne relève plus d'une option, mais d'une nécessité stratégique. Depuis quelques années, le pays multiplie les initiatives pour intégrer pleinement les technologies de l'information et de la communication à son développement. Les résultats commencent à se faire sentir :

infrastructures numériques modernisées, forte pénétration d'Internet, émergence de startups technologiques... Le Gabon est aujourd'hui considéré comme le pays le plus avancé d'Afrique centrale dans ce domaine. Avec un taux de pénétration Internet qui atteint près de 74 % de la population (soit environ 1,81 million d'utilisateurs) et plus de 2,9 millions de connexions mobiles actives, le pays affiche une maturité numérique

encourageante. L'économie numérique contribue actuellement à 5 % du PIB, avec pour ambition d'atteindre 10 % d'ici 2025, selon les projections du Trésor français. Ces progrès sont en grande partie portés par des politiques volontaristes, comme le programme « Gabon Digital », soutenu par la Banque mondiale, qui vise à digitaliser l'administration publique et à stimuler l'innovation locale.

Un écosystème en pleine structuration

Le Gabon a su mettre en place une base institutionnelle solide pour soutenir sa transformation numérique. Des structures comme l'ANINF (en charge des infrastructures) et la SPIN (gestion du patrimoine numérique) assurent la gouvernance technique du secteur. L'ARCEP, autorité de régulation, supervise les opérateurs télécoms et les fournisseurs d'accès Internet, garantissant une certaine concurrence. Mais le cœur battant de cette dynamique réside sans doute dans l'action de la SING

SA, la Société d'Incubation Numérique du Gabon. Véritable locomotive de l'innovation technologique, elle pilote l'incubateur Pivot 4.0, soutient la création de startups numériques et coordonne les efforts de transformation numérique de l'État. D'autres acteurs complètent cet écosystème : Akewa Accélérateur, Ogooué Labs, ou encore le RIG, réseau d'incubateurs actifs dans l'ensemble du pays. Côté privé, plusieurs entreprises se distinguent par la qualité de leurs services et leur contribution au développement

numérique national. ST Digital s'illustre dans la conception et l'accompagnement de projets d'infrastructures cloud et de data centers, apportant une expertise locale stratégique pour la souveraineté numérique. Sodepsi, IT Corps et Easy Tech figurent également parmi les entreprises performantes du secteur, proposant des solutions dans le développement de logiciels, l'intégration de systèmes ou encore la cybersécurité.

Des fondations solides mais encore fragiles

Malgré ces progrès, plusieurs défis entravent le plein essor du numérique au Gabon. Le premier concerne l'inégalité d'accès à la connectivité. Si les centres urbains bénéficient de la 4G et de la fibre optique, les zones rurales sont encore mal desservies. La qualité du réseau et la stabilité de l'alimentation électrique constituent également des freins à l'adoption généralisée des services

numériques. La formation est un autre maillon faible. Les structures comme l'Université des Sciences et Techniques de Masuku, l'IAI ou l'INPTIC fournissent une base technique, mais les compétences avancées (intelligence artificielle, cybersécurité, blockchain) sont encore peu développées. Le lien entre l'offre de formation et les besoins du marché reste à renforcer. Enfin, le cadre réglementaire

souffre de lenteurs d'application, d'un manque de clarté et d'une absence de législation spécifique sur des domaines innovants comme les fintechs, la blockchain ou les données ouvertes. Pourtant, les enjeux sont considérables en matière de cybersécurité, de protection des données et de confiance numérique.

E-commerce, fintech et nouveaux usages

Le commerce électronique est l'un des segments les plus prometteurs. Le Gabon se classe 13ème en Afrique selon l'indice 2020 de la CNUCED, et près de 12 % des internautes affirment réaliser des achats en ligne. Cette dynamique est soutenue

par la popularité des réseaux sociaux (Facebook, WhatsApp, Instagram), qui deviennent de véritables canaux de vente. Plusieurs plateformes locales ont vu le jour, comme Yoborest (livraison de repas), Nkalaa.com (petites annonces),

ou encore Jumia Gabon. Cependant, le développement du e-commerce reste freiné par une faible bancarisation, un coût élevé de l'accès à Internet, des systèmes de paiement peu interopérables, et une logistique encore limitée. Côté fintech,

le paiement mobile connaît une adoption croissante. Des solutions comme SingPay, développée par SING SA, permettent de réaliser des transactions en ligne avec des

frais réduits. Moov Money, Airtel Money, ClikPay et d'autres services complètent une offre de services en expansion, notamment dans les zones urbaines. Au

4ème trimestre 2024, le nombre de comptes mobile money dépassait les 4,5 millions, avec une hausse continue des transferts nationaux et internationaux.

E-Santé : un secteur qui s'organise

L'un des développements récents les plus marquants est la structuration d'un réseau de startups spécialisées dans la e-santé. Portée par des acteurs comme Webservices, Yubile et ePharma, cette dynamique a conduit à la création d'une association sectorielle, visant à mutualiser

les compétences, améliorer la visibilité et favoriser l'innovation collaborative dans les domaines de la santé numérique, de la télémédecine, et de la distribution de produits pharmaceutiques en ligne. Cette synergie entre acteurs locaux reflète une tendance de fond : le numérique n'est

plus perçu comme un secteur isolé, mais comme un levier transversal capable de transformer en profondeur l'offre de services dans des secteurs clés comme la santé, l'éducation ou la mobilité.

Des opportunités stratégiques à saisir

Plusieurs leviers pourraient permettre au Gabon de consolider ses acquis et de franchir un cap dans sa stratégie numérique. En premier lieu, l'investissement dans les data centers nationaux, tel que celui prévu dans le cadre du projet « Gabon Digital », permettra de garantir la souveraineté numérique et de réduire la dépendance à

l'hébergement à l'étranger. La formation continue aux compétences numériques, la structuration d'un marché de solutions digitales locales, et l'intégration des technologies vertes et durables sont également des priorités. L'utilisation des énergies renouvelables dans les projets de digitalisation (comme la centrale solaire d'Ayémé) témoigne d'une

volonté d'inscrire la transformation numérique dans une logique durable. Enfin, le développement d'un cadre juridique souple et incitatif, inspiré des regulatory sandboxes, pourrait favoriser l'innovation sans freiner les jeunes entreprises.

Une ambition partagée pour un avenir digital

Le Gabon n'est plus à l'étape des intentions. Il est en marche vers une véritable révolution numérique. Si les défis restent nombreux, la vision est claire : faire du numérique un pilier de la diversification économique, de l'inclusion sociale et de la compétitivité du pays. Les réussites

des startups locales, l'engagement des institutions et la montée en puissance des services numériques sont autant de signes encourageants. Il reste à transformer ces initiatives en impact réel, sur tout le territoire et pour toutes les populations. Le numérique ne sera

une réussite que s'il devient un outil de développement équitable, de création d'emplois et de valorisation des talents. Et sur ce chemin, le Gabon semble bien décidé à ne pas rater le rendez-vous.



LE GABON PRÉVOIT UN BUDGET RECORD DE 68 MILLIARDS DE FRANCS CFA POUR DYNAMISER SON INDUSTRIE MINIÈRE EN 2026

Le Gabon prévoit une forte augmentation des financements alloués à son secteur minier, le budget 2026 passant de 4,56 milliards de francs CFA en 2025 à 68,12 milliards de francs CFA.

Cette proposition a été présentée le 21 octobre devant la Commission des finances de l'Assemblée nationale de transition par le ministre des Mines et des Ressources géologiques, Gilles Nembe.

Cette hausse de 1 390 % marque un tournant dans la stratégie nationale.

Le ministère a déclaré que cette hausse sans précédent reflète l'objectif du gouvernement de faire de l'exploitation minière « un moteur

de développement durable, de création d'emplois et de mise en valeur des ressources naturelles », tout en contribuant à diversifier l'économie et à réduire la dépendance aux hydrocarbures.

Les actions prioritaires pour 2026 comprennent l'exploration au-delà du manganèse et du fer, l'augmentation de la production d'or et de manganèse et la rédaction de sept décrets d'application de la nouvelle loi minière.

Le ministère prévoit également 244 missions d'inspection sur les sites d'exploration, des évaluations des ressources aurifères pour les permis de Koumba, Eteke, Minkebe et Konossoville, l'interconnexion de quatre départements internes et l'achèvement de

l'archivage des dossiers du personnel.

Ce plan sera soutenu par des incitations fiscales et un appui à la formation et à la recherche afin d'attirer les investissements privés, tout en assurant une redistribution locale des richesses par la création d'emplois et le transfert de compétences.

Avec ce budget record, le Gabon ambitionne de dynamiser la contribution du secteur minier à son économie.

Autrefois presque entièrement tributaire du manganèse et ne représentant que 4 % du PIB en 2009, l'exploitation minière contribue aujourd'hui à hauteur d'environ 6 % et devrait dépasser les 10 % dans les années à venir.

MISE EN SERVICE DU PORTAIL INSTITUTIONNEL MINIER

Le Conseil des ministres du 23 octobre 2025 a pris bonne note de la communication du Ministre des Mines et des Ressources Géologiques relative à la mise en service du portail institutionnel www.minesetgeologie.ga, dédié au renforcement de la transparence et de la traçabilité dans la gestion du secteur minier national. Cette initiative s'inscrit dans le prolongement de l'adresse du Président de la République, Chef de l'État, Chef du Gouvernement, prononcée le 8 octobre 2025 devant les acteurs du secteur aurifère, au cours de laquelle il a réaffirmé avec force que la transparence et la traçabilité doivent demeurer les fondements de l'action publique, notamment dans la gouvernance des ressources minières de notre pays.

Le 13 octobre 2025, le Ministère a procédé à la mise en service du portail institutionnel minier, conçu comme un outil stratégique de gouvernance numérique. Ce portail a pour vocation de centraliser, structurer et rendre accessibles au public l'ensemble des informations relatives au secteur minier national, parmi lesquelles :

- la consultation des titres miniers en vigueur et leur localisation ;
- la visualisation en temps réel de l'état

d'avancement des dossiers de demande de permis ;

- la publication des procédures administratives liées à la délivrance des titres miniers ;
- le téléchargement des arrêtés et décisions ministériels relatives à l'activité minière ;
- ainsi que la mise à disposition de statistiques et données sectorielles actualisées.

Destiné aux citoyens, aux opérateurs économiques et à l'ensemble des acteurs institutionnels, ce portail vise à renforcer la confiance entre l'administration et les parties prenantes, à fluidifier les échanges

d'informations, et à assurer une meilleure lisibilité de l'action de l'État dans le domaine minier.

Cette avancée majeure, saluée par la Présidente de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE), confère au Gabon une position de leadership en matière de gouvernance numérique du secteur extractif en Afrique. Elle témoigne de la conformité du dispositif national aux standards internationaux les plus exigeants en matière de transparence, de traçabilité et de redevabilité publique.



400 000 TONNES D'ALLIAGES, LE PACTE QUI PROPULSE LA TRANSFORMATION DU MANGANÈSE

Avec la signature d'un accord-cadre avec AML Holding, le Gabon prépare l'installation d'unités de transformation qui entreront en activité en 2029. Objectif : créer des emplois, diversifier l'économie et réduire la dépendance aux exportations de minerais bruts.



Un jalon stratégique vient d'être franchi dans le secteur minier gabonais.

Le 12 septembre 2025, le ministère des Mines et des Ressources géologiques a signé un accord-cadre avec Asia Minerals Limited LLC (AML Holding), société japonaise spécialisée dans la transformation du manganèse.

Cet engagement prévoit la production locale de 400 000 tonnes d'alliages de manganèse à compter du 1er janvier 2029, marquant un tournant décisif dans la politique de valorisation des ressources naturelles.

À peine 105 jours après l'annonce du président de la République sur l'accélération de la transformation locale des minerais, ce partenariat apparaît comme la première concrétisation d'une stratégie nationale.

Une démarche portée par la Commission interministérielle

L'accord avec AML Holding est le résultat direct des travaux de la Commission interministérielle pour le suivi des projets intégrés de transformation locale des minerais. Créée lors du Conseil des ministres du 8 septembre 2025, cette instance est placée sous la présidence du vice-président

du gouvernement, avec un secrétariat technique supervisé par le ministère des Mines. Sa mission : bâtir un cadre attractif et sécurisé pour les investisseurs.

«AML représente une nouvelle passerelle pour renforcer les relations économiques et industrielles entre le Gabon et le Japon », apprend-on. La prochaine étape consistera en la mise en œuvre effective des engagements issus de cette entente.

Une dynamique déjà en marche

La signature du 12 septembre intervient après plusieurs étapes préparatoires. Le 27 août dernier, une session d'information à la Société équatoriale des mines (SEM) avait réuni le Comité technique de la Commission et les principaux acteurs du secteur – Comilog, NGM, CICMHZ, SETRAG ou encore le Haut-Commissariat Bélinga.

Les échanges avaient porté sur les conséquences de l'arrêt progressif des exportations de minerais bruts et la mise en place de cadres de coopération pour développer la transformation locale.

En amont, du 4 au 7 août, des missions dans le Haut-Ogooué et l'Ogooué-Lolo avaient

permis d'identifier des pistes concrètes de collaboration avec les opérateurs miniers. Puis, entre le 26 et le 30 août, une délégation interinstitutionnelle avait inspecté Mayumba et ses infrastructures portuaires, ferroviaires et industrielles en vue d'implanter les futures unités de transformation.

Un secteur désormais stratégique

En inscrivant le manganèse dans une logique de transformation locale, l'État gabonais confirme sa volonté de faire du secteur minier un pilier de souveraineté économique et de création de valeur ajoutée nationale. L'accord avec AML pourrait servir de modèle pour attirer d'autres partenaires étrangers, dans une logique de développement durable et de bénéfices partagés.

«Le secteur minier est désormais déclaré d'intérêt stratégique pour l'économie nationale et pour les générations futures», rappelle le ministère des Mines, qui voit dans ce premier partenariat une étape structurante de la politique de diversification économique.

400 000 tonnes
d'alliages à compter du 01/01/2029

LE GABON VA RÉFORMER SA LÉGISLATION SUR LES HYDROCARBURES EN CRÉANT DES CODES DISTINCTS POUR LE PÉTROLE ET LE GAZ

- La réforme vise à attirer les investisseurs étrangers et à améliorer la surveillance.
- De nouvelles études et explorations sont prévues pour relancer la production en baisse.

Le Gabon prévoit de scinder sa loi sur les hydrocarbures en deux codes distincts, l'un pour le pétrole et l'autre pour le gaz, dans le cadre d'une refonte juridique visant à attirer les investissements étrangers, a annoncé cette semaine le ministère du Pétrole. Le ministre du Pétrole et du Gaz, Sosthène Nguema, a annoncé cette réforme en marge de la Semaine africaine de l'énergie 2025 au Cap. Selon les autorités, ce nouveau cadre réglementaire améliorera la transparence et la réglementation, tout en rendant le secteur plus attractif pour les entreprises internationales.

« Le nouveau Code du pétrole modernisera le Code des hydrocarbures actuel, tandis qu'un

Code du gaz distinct établira des règles destinées à garantir les investissements étrangers dans l'industrie gazière », a déclaré Duplex Yockot, directeur général de la gestion des données économiques, juridiques et pétrolières au ministère.

Cette réforme s'accompagne de nouvelles études sismiques, de la promotion de découvertes non exploitées et d'une activité accrue de la Gabon Oil Company (GOC), entreprise publique, visant à optimiser les gisements matures et à explorer de nouvelles zones.

La production pétrolière du Gabon est en baisse depuis la fin des années

1990, en raison de la maturité des gisements. Fin 2024 et début 2025, elle s'établissait en moyenne entre 220 000 et 236 000 barils par jour.

Les autorités espèrent inverser cette tendance grâce à une exploration accrue des blocs offshore profonds et ultra-profonds.

Au-delà de l'augmentation de la production, le gouvernement vise à renforcer le rôle du Gabon dans l'approvisionnement énergétique régional, à diversifier les recettes et à préparer une transition dans laquelle le gaz naturel jouera un rôle plus important.



LE GABON RENFORCE LE RÔLE DE L'ÉTAT DANS LE SECTEUR PÉTROLIER AVEC DEUX NOUVEAUX GISEMENTS OFFSHORE.

- Le Gabon signe un accord pétrolier offshore accordant à la Compagnie gabonaise le contrôle des blocs de Konzi et d'Ayol.
- Cette mesure renforce le rôle de l'État malgré une baisse de production de 4 % prévue début 2025
- Le pétrole est essentiel à l'économie, et les nouveaux efforts déployés pour relancer la production attirent les investissements.

Le Gabon a signé un accord d'exploration et de partage de production offshore avec la compagnie pétrolière nationale Gabon Oil Corporation (GOC) pour les blocs Konzi et Ayol, selon les médias locaux.

L'accord a été conclu à Libreville le 30 octobre 2025. D'après ces mêmes sources, il a été signé par le ministre du Pétrole et du Gaz, Sosthène Nguema Nguema, et le directeur général de GOC, Marcellin Simba Ngabi.

L'accord confère à la GOC le contrôle direct des deux gisements offshore, moins de trois semaines après l'obtention du permis Dinonga-Irondou le 10 octobre. Cette décision souligne la volonté du gouvernement de renforcer la position de la compagnie pétrolière nationale dans le secteur.

Le ministère du Pétrole a déclaré que ces nouveaux contrats reflètent l'objectif du gouvernement de placer la création de valeur nationale au cœur de l'industrie pétrolière gabonaise.



Ces accords interviennent alors que la production de pétrole brut du Gabon a diminué pour atteindre 2,873 millions de tonnes (environ 20,9 millions de barils) au premier trimestre 2025, contre 2,995 millions de tonnes (21,9 millions de barils) un an plus tôt, soit une baisse d'environ 4 %, selon les mêmes sources. La stratégie du gouvernement vise à stabiliser la production tout en renforçant le contrôle public sur les ressources stratégiques, dans le cadre d'un plan plus vaste de souveraineté énergétique nationale.

Le pétrole demeure un pilier de l'économie gabonaise. Selon les données de la Banque mondiale, le

secteur représentait entre 23 % et 24,2 % du PIB en 2023, tandis que les recettes pétrolières constituaient environ 10,5 % des recettes publiques totales.

L'importance croissante de la Compagnie pétrolière gabonaise (GOC) coïncide avec les efforts déployés pour relancer la production et attirer de nouveaux investissements.

Le gouvernement a signé des protocoles d'accord avec des multinationales, dont BP et ExxonMobil, pour explorer des gisements en eaux profondes dans une zone offshore dont près de 70 % resterait inexploré, selon les autorités.

GABON: FERROVIAIRE, PORTS, GARES MARITIMES, ULRICH MANFOUMBI TRACE LA VOIE DE LA MODERNISATION

Auditionné le 11 septembre 2025 au Palais Léon Mba, le ministre d'État en charge des Transports, Ulrich Manfoumbi, a détaillé devant les députés de la Transition un plan de modernisation des infrastructures de transport. Entre réhabilitation du réseau ferroviaire, sécurisation des installations portuaires et projet de gares maritimes à Libreville et Port-Gentil, le gouvernement entend faire du secteur un pilier du développement économique.

Des infrastructures vieillissantes sous pression

Les échanges ont mis en lumière un diagnostic sévère : déraillements récurrents sur la voie ferrée, quais vétustes au port môle de Libreville et à Port-Gentil, et un parc d'infrastructures globalement en décalage avec les standards modernes. « Le rail utilisé n'était que de 50 kg et reposait

sur des traverses en bois qui ne peuvent durer plus de 15 ans », a reconnu le ministre d'État, pointant l'héritage d'une gestion technique obsolète.

Au-delà du constat, les parlementaires ont insisté sur l'urgence d'une remise à niveau, condition sine qua non pour garantir la sécurité des usagers et soutenir la compétitivité logistique du pays.

Une stratégie pour repositionner le transport gabonais

En réponse, Ulrich Manfoumbi a présenté les grandes lignes d'un plan de modernisation. Celui-ci prévoit l'adoption de rails de 60 kg et de traverses en béton, dont la durée de vie est estimée entre 40 et 50 ans, gage de fiabilité accrue pour le réseau ferroviaire. Parallèlement, deux gares maritimes modernes verront

le jour, l'une à Libreville et l'autre à Port-Gentil, pour renforcer la mobilité côtière et dynamiser les échanges commerciaux.

« Des efforts sont en cours pour renforcer le suivi et la mise à disposition effective des fonds, condition essentielle à la réussite des projets », a-t-il assuré, affichant la volonté d'inscrire les transports dans une logique de développement durable.

Au-delà de l'aspect technique, cette modernisation vise un objectif stratégique : repositionner le transport comme véritable levier de croissance, au service de la diversification économique et de la compétitivité du Gabon dans la sous-région.



CONSEIL GABONNAIS DES CHARGEURS

PUBLIREPORTAGE CGC AOUT 2025

QUI SOMMES-NOUS ?



Créé par la loi n°07/71 du 16 décembre 1971 et réorganisé par l'ordonnance n°008/PR/2014 du 20 août 2014, ratifiée par la loi n°26/PR/2015 du 20 janvier 2015, le Conseil Gabonais des Chargeurs (CGC) est doté de la personnalité juridique et de l'autonomie de gestion administrative et financière.

Nous sommes l'administration publique Gabonaise chargée d'assister le Gouvernement dans la mise en œuvre de sa politique en matière de transport de fret national et international, et regroupons à ce titre l'ensemble des Importateurs et Exportateurs professionnels (Chargeurs) exerçant sur le territoire national, qu'ils soient personnes physiques ou morales. En de mots plus simples, nous sommes donc un outil d'aide à la décision pour les Pouvoirs Publics.

Nos missions sont régies par l'ordonnance n°009/PR/2014 du 20 août 2014, portant encadrement du trafic de fret généré par le commerce extérieur et intérieur de la République Gabonaise ratifiée par la loi n°27/PR/2015 du 20 janvier 2015, et un ensemble de textes réglementaires complètent ce dispositif législatif.

NOS OUTILS :



La matérialisation de ces missions est possible à travers nos outils que sont :

- **LA CARTE DE CHARGEUR :**

Document administratif obligatoire, exclusivement établi et délivré par le CGC, et conférant à tout importateur et exportateur de marchandises, la qualité de membre du Conseil Gabonais des Chargeurs leur permettant ainsi d'effectuer leurs opérations d'import-export en toute légalité. C'est l'outil d'identification des Chargeurs.

- **LE BORDEREAU D'IDENTIFICATION ELECTRONIQUE ET DE TRAÇABILITE DES CARGAISONS (BIETC) :**

Document de gestion électronique et d'échanges de données numériques du trafic de fret international et national en temps réel, fonctionnant via internet à l'aide de codes d'accès délivrés par le Conseil Gabonais des Chargeurs (C.G.C.), traçabilité de toutes les importations et exportations de cargaisons en provenance et à destination du Gabon par voie terrestre, aérienne, maritime et ferroviaire.

- **L'OBSERVATOIRE NATIONAL DES TRANSPORTS DE FRET (ONTF) :**

Créé à la suite des recommandations formulées lors des tables rondes de Cotonou I et II tenues respectivement en 1992 et 1997, l'ONTF est une base de données quantitatives et qualitatives visant à contribuer au développement et à la dynamisation du secteur des transports de fret multimodal, et du commerce international du Gabon.



NOS VALEURS :

Les valeurs fondamentales du Conseil Gabonais Des Chargeurs (CGC) sont :

- **EFFICACITE-PERFORMANCE-DEVELOPPEMENT** -

- **L'EFFICACITE** qui repose sur la création d'un esprit d'équipe, une éthique de service et renforcer une véritable culture d'entreprise.

- **La PERFORMANCE**, par un travail ardu afin d'apporter une valeur ajoutée et atteindre l'excellence de nos activités.

- **Le DEVELOPPEMENT**, pour une vision commune avec des acteurs sectoriels pour l'amélioration économique de la chaîne du transport multimodal.

Cet ensemble de Valeurs constitue les éléments qui orientent notre cap fondamentalement tourné vers l'**EXCELLENCE**.



NOTRE SLOGAN

« **Au Service des Importateurs et Exportateurs** ».

NOS MISSIONS :



Principalement de :

ASSISTER les usagers du transport de fret multimodal à travers :

- La mise à disposition des informations stratégiques visant à accroître leurs compétitivités ;
- Un accompagnement dans les formalités et le respect des procédures administratives ;
- L'orientation sur le choix des fournisseurs et des options de transport ;
- La médiation dans les litiges opposant les chargeurs aux auxiliaires des transports ;
- La régularisation du statut du chargeur informel.

ASSURER l'encadrement des activités du transport de fret multimodal, par :

- L'identification de la nature de la cargaison transportée, le lieu d'approvisionnement, le mode de conditionnement et le moyen de transport utilisé ;
- L'identification des intervenants de la chaîne de transport du fret, les coûts pratiqués et la sécurisation des importations ;
- Le suivi et la maîtrise des flux, des coûts et des délais de passage portuaire du fret ;
- L'élaboration de tableaux statistiques relatifs à la nature de la cargaison, le mode de conditionnement et les flux des activités par zone de provenance nécessaire aux usagers du fret et aux institutions nationales.

PROMOUVOIR des moyens de transport moins agressifs pour l'environnement par :

- Le développement d'une réglementation spécifique autour de l'éco-responsabilité dans les activités sectorielles, sous-tendue par le déploiement des outils de surveillance et de mesure permettant d'évaluer l'empreinte carbone et la quantité de crédits carbone disponible dans le secteur de transport de fret multimodal ;
- La mise en place d'une compensation carbone volontaire qui sera appuyée par la réglementation inhérente à l'application de la taxe carbone et de mesure de l'empreinte carbone, dans le but d'encourager la réduction des émissions de GES et de renforcer la capacité nationale de séquestration carbone ;
- L'élaboration d'un plan de régulation des transactions de cessions et d'achats de crédits carbone du secteur de transport de fret multimodal.

La promotion d'un modèle de transport de fret écoresponsable est une nécessité au regard de la place prépondérante occupée par le secteur des transports dans les émissions de Gaz à effets de Serre (GES) au regard de la forte dépendance aux énergies fossiles (essence, diesel, essence sans plomb etc.) utilisées par les divers moyens de transport (avion, navire, train, camion, etc.). La décarbonation est au cœur de nombreux débats sur la mise en place de diverses stratégies liées à la protection de l'environnement, elle-même, encadrée dans les objectifs de développement durable présentés par l'agenda 2030 des Nations-Unies.

METTRE EN PLACE ET GERER l'Observatoire National des Transports de Fret (ONTF) :

L'Observatoire National des Transports de Fret a comme missions principales, la collecte, le traitement et la diffusion des informations sur :

- Les flux des échanges commerciaux ;
- La Cartographie des échanges ;
- La Réglementation en matière de transport de fret ;
- Les Procédures import-export ;
- Les études et enquêtes sectorielles ;
- Les prestataires des services de transport ;
- La publication des bilans d'activité trimestriels ou annuels en matière de transport de fret.

Le Conseil Gabonais des Chargeurs met à la disposition des Chargeurs des services et des conseils essentiels à la matérialisation de leurs opérations d'import-export. Cet accompagnement multiforme intègre aussi bien les aspects de réglementation, de formation, que d'information.

QUELQUES CHIFFRES :

2 Représentations (l'une à Port-Gentil au Gabon, et la seconde à Paris pour la gestion du trafic entre le GABON, l'Europe et le continent Américain) assistées par un Réseau Mondial de Mandataires internationaux ;

11 Bureaux et Antennes pour l'encadrement du trafic de fret multimodal (Aéroports de Libreville et Port-Gentil ; Ports commerciaux d'Owendo et de Port-Gentil ; Port-Môle de Libreville ; Antenne provinciale du Woleu-Ntem etc.)

348 agents, dont **184 Femmes** et **164 Hommes** ; Une moyenne d'âge de **42 ans**, pour une ancienneté moyenne de **09 ans**.

Représentation Ogooué Maritime et sud Gabon

Port-Gentil à L'ancien Port-Môle

BP : 360

Tél : (+241) 11.55.25.86

Fax : (+241) 11.56.01.17

Direction Générale

Immeuble CGC à Owendo

BP : 1163 libreville - Gabon

Tél : (+241) 11.70.75.85 / 11.70.75.86 / 66.14.86.19

E-mail : infos-assistance@cgcgabon.com

www.cgcgabon.ga

Représentation Europe et Amériques

4, Avenue Franklin-D-Roosevelt

BP : 75 008 Paris

Tél : (+33) 1 56 59 91 52

Fax : (+33) 1 49 53 09 31

LE GABON : HUB AFRICAINE DU BOIS DURABLE ET MOTEUR DE L'INDUSTRIALISATION VERTE

Le Gabon renforce sa position de plaque tournante africaine pour la transformation durable du bois

Le gouvernement gabonais réaffirme son ambition de faire du Gabon un pôle d'excellence pour les produits du bois durables et à forte valeur ajoutée en Afrique centrale. Selon le ministère des Eaux, des Forêts et de l'Environnement, plus de 140 entreprises de transformation opèrent actuellement au sein de la Zone économique spéciale de Nkok (ZES Nkok), produisant du contreplaqué, des placages et du mobilier haut de gamme destinés à l'exportation. Gérée par la Zone économique spéciale du Gabon (GSEZ), la ZES Nkok est devenue un modèle continental d'industrialisation verte, favorisant la transformation locale des ressources forestières et limitant les exportations de grumes brutes. En 2025, les exportations de la zone ont dépassé 500 milliards de francs CFA (environ 820 millions de dollars US), avec pour principaux marchés la Chine, l'Inde, le Maroc et l'Union européenne. Le ministre des Eaux, des Forêts et de l'Environnement, le colonel Maurice Ntossui Allogo, a déclaré que le Gabon ambitionne de devenir la référence africaine en matière de bois certifié et durable, tout en stimulant l'emploi, les technologies et la compétitivité locale.

Vers une certification FSC complète des forêts gabonaises d'ici 2026

Le Gabon progresse régulièrement vers son objectif de devenir le premier pays africain où toutes ses concessions forestières sont certifiées FSC (Forest Stewardship Council). Fin 2025, plus de 5,3 millions d'hectares de forêts avaient déjà

obtenu cette certification, soit environ 75 % des surfaces forestières gérées. Les concessions restantes sont en cours de certification avec le soutien de l'Agence pour la mise en œuvre des activités du secteur forestier et du bois (AEAFFB) et de FSC Afrique. Cette initiative s'inscrit dans la stratégie nationale du Gabon pour une gestion durable des ressources forestières et la conformité au règlement européen sur la déforestation (EUDR).

Investissements publics majeurs dans les infrastructures forestières

Afin de soutenir la transformation locale et d'améliorer la logistique du secteur, le gouvernement a lancé en 2025 le Programme intégré de développement de la foresterie industrielle, doté d'un financement de 120 millions de dollars sur trois ans, en partenariat avec la Banque africaine de développement (BAD) et la Banque mondiale. Ce programme prévoit la modernisation du port d'Owendo, la réhabilitation des routes forestières d'Ogooué-Ivindo et de Ngounié, ainsi que la création de pôles régionaux de transformation et de formation technique.

Les meubles « fabriqués au Gabon » gagnent du terrain

Le secteur privé gabonais, par le biais de l'Agence de promotion des industries du bois (APIB), investit dans la conception et la fabrication locales de meubles afin de diversifier les exportations et de valoriser les essences de bois indigènes telles que l'okoumé, l'ozigo et le padouk. Le Salon du bois et du design de Libreville, qui s'est tenu en septembre 2025, a réuni plus de 80 exposants gabonais et attiré des acheteurs venus de France, d'Afrique du

Les exportations de bois affichent des performances mitigées mais résilientes

Les données du Conseil national du bois montrent que les exportations totales ont diminué de 8 % par rapport à 2024, principalement en raison du ralentissement de la demande chinoise. Cependant, les exportations vers l'Europe et le Moyen-Orient ont progressé respectivement de 14 % et 9 %, portées par la demande croissante de bois certifié et traçable.

Une économie forestière au cœur du développement durable

Le secteur forestier demeure l'un des piliers économiques du Gabon, contribuant à hauteur d'environ 6,5 % au PIB et générant plus de 20 000 emplois directs. Grâce à une certification complète, à la modernisation de son industrie et à la diversification de ses marchés, le Gabon se positionne comme un modèle de gestion durable des forêts en Afrique et un acteur clé de la chaîne de valeur mondiale du bois responsable.



INDUSTRIES DU BOIS: HAUSSE DE 15,3 % AU PREMIER TRIMESTRE 2025

Selon la Note de conjoncture sectorielle du premier trimestre 2025 publiée par le ministère de l'Économie et des Finances, les industries du bois connaissent un dynamisme remarquable.

À fin mars 2025, l'indice composite des activités de ce secteur s'est apprécié de 15,3 % par rapport au trimestre précédent. Il est notamment porté par la demande venant de la Chine.

À fin mars 2025, les industries du bois se sont réinventées, selon la dernière Note de conjoncture sectorielle éditée par le ministère de l'Économie. En effet, l'indice composite de ces activités s'est apprécié de 15,3 %, en glissement trimestriel.

Cette progression soutenue s'explique principalement par une demande ferme, notamment celle émanant de la Chine, particulièrement pour le bois de placage et le contreplaqué.

Dans le détail, le segment du sciage affiche une croissance significative. L'indice de production du sciage a en effet progressé



de 28,5 % sur le premier trimestre 2025 par rapport au trimestre précédent. Cette amélioration, explique-t-on, est portée par un carnet de commandes bien rempli, principalement à l'étranger.

Ceci, bien que des difficultés logistiques persistent dans l'évacuation des stocks de produits finis. Malgré ces contraintes, indique la Note, le secteur montre une bonne résilience et une capacité d'adaptation face aux défis.

Le secteur du placage, quant à lui, profite d'une demande particulièrement dynamique. Son indice de production a augmenté de 12,7 % en glissement trimestriel, porté par la reprise des importations chinoises. Ce dynamisme,

assure le document du ministère de l'Économie, se reflète aussi sur le plan annuel, avec une croissance de 25,6 % de la production due à une orientation favorable des exportations, renforçant ainsi la position concurrentielle du secteur à l'international.

Pour ce qui est du segment du contreplaqué, il continue de bénéficier d'une demande robuste. L'indice de production, indique la Note, a progressé de 11,6 % par rapport au quatrième trimestre 2024.

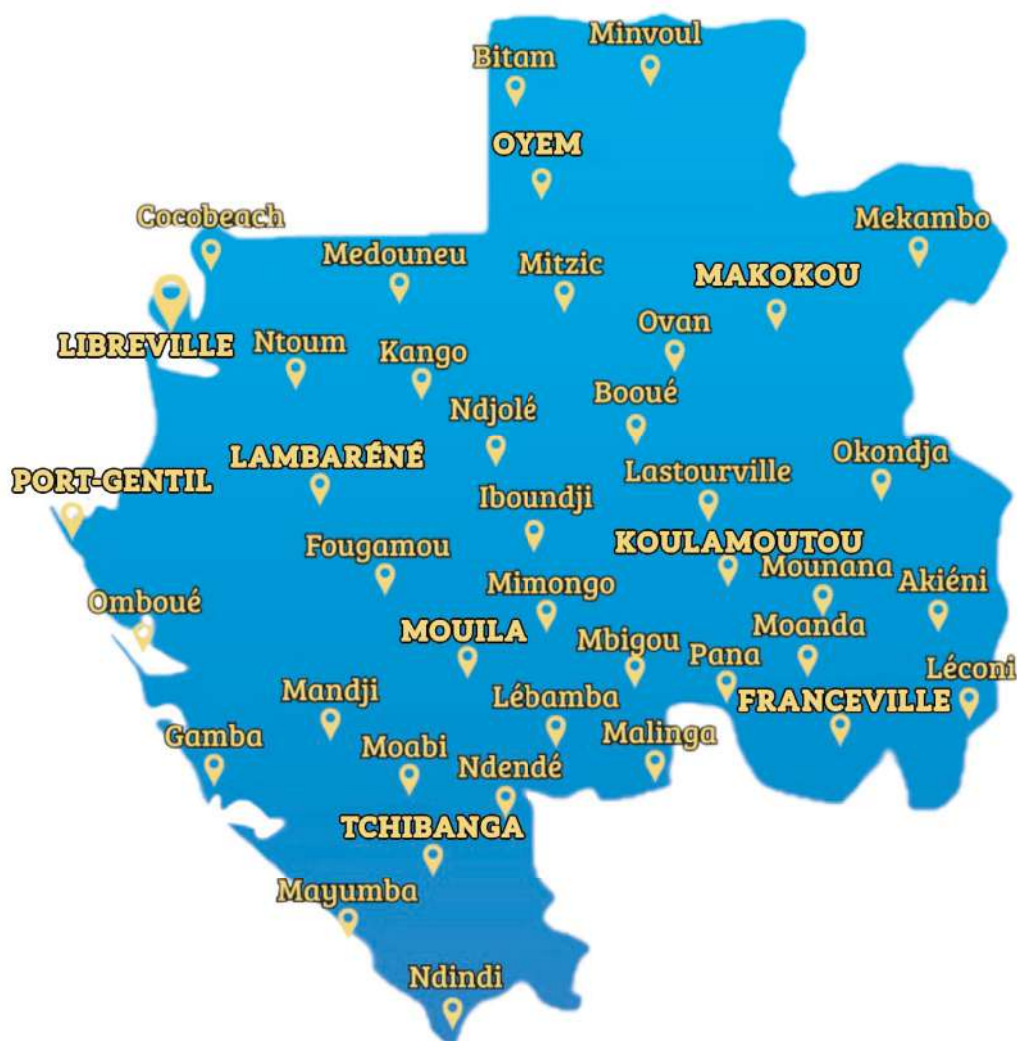
Cette performance résulte d'une demande soutenue non seulement sur le marché local mais aussi au sein de l'Union européenne (UE) et en Asie.



Confiance & Proximité

CARTOGRAPHIE

Avec un réseau de plus de **50 bureaux de poste**, la **Poste SA** est la première structure disposant de la couverture nationale la plus large sur toute l'étendue du territoire.



CONTACTS

- Direction Générale – Tél : 074 44 22 90
- Service Commercial et Marketing Tél: 062 30 07 12
- Services Financiers Postaux Tél : 062 29 89 40
- Recette Principale (bord de mer) Tél : 062 30 14 45
- Courrier Express (EMS) Tél: 062 10 40 20
- Colis Postaux Tél: 062 10 39 80
- Boutique du Timbre Tél : 062 30 08 81

TÉLÉCOMMUNICATIONS ET POSTE AU GABON

LE RÔLE STRATÉGIQUE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS DANS LA MODERNISATION ÉCONOMIQUE DU GABON

Le secteur des télécommunications au Gabon est l'un des plus dynamiques de l'économie nationale. Porté par une demande croissante en services numériques, il bénéficie d'investissements significatifs dans les infrastructures, notamment les réseaux mobiles, la fibre optique et les liaisons internationales.

Le pays a engagé depuis plusieurs années un processus de modernisation visant à améliorer la qualité de service, renforcer la couverture du territoire et soutenir l'essor de l'économie numérique.

Le marché gabonais est structuré autour de plusieurs opérateurs mobiles et fournisseurs d'accès Internet, offrant des services variés : téléphonie mobile, internet mobile haut débit (3G/4G/4.5G), fibre optique, services de données et solutions pour entreprises. Les autorités ont mis en place un cadre réglementaire supervisé par l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes (ARCEP), dont la mission est de garantir la concurrence, la qualité de service et la protection des consommateurs.

Le gouvernement mise également sur des initiatives de transformation numérique, dont le développement de l'e-gouvernement, la promotion des services en ligne et l'amélioration de la connectivité dans les zones rurales.

Grâce à ces efforts, le secteur des télécommunications joue un rôle central dans la diversification économique, facilitant l'innovation, l'accès à l'information et l'intégration du Gabon dans l'économie numérique régionale et mondiale.

LA POSTE GABONAISE: UN SERVICE PUBLIC EN TRANSFORMATION AU CŒUR DE LA COHÉSION TERRITORIALE

Le secteur postal au Gabon constitue un maillon essentiel des services publics et de la cohésion territoriale.

Historiquement assuré par l'opérateur postal national, ce service a pour mission d'assurer la distribution du courrier, des colis, des services financiers postaux et diverses prestations logistiques à travers l'ensemble du pays.

Son rôle est particulièrement important dans les zones reculées où il représente parfois le principal canal de communication et de services.

Au cours des dernières années, le secteur postal gabonais a connu des réformes visant à moderniser ses infrastructures, améliorer la qualité du service et adapter son offre aux évolutions du marché, notamment face à l'essor du numérique et du commerce électronique.

Les services postaux s'orientent davantage vers des solutions logistiques, la gestion de colis, les services financiers digitaux et la diversification des prestations à valeur ajoutée.

Dans un contexte économique

en mutation, la poste gabonaise cherche à renforcer sa compétitivité tout en conservant sa mission de service public.

Son rôle dans le développement du e-commerce, dans l'inclusion financière et dans la logistique de proximité constitue un levier important pour accompagner la transformation économique du pays.



INVESTIR AU GABON

Cet article présente l'essentiel de ce qu'il faut savoir avant d'investir au Gabon. Les informations qui suivent sont extraites du guide «Investir au Gabon» réalisé par le cabinet Juridique et Fiscal FEAG. Nos consultants sont à votre disposition pour vous donner des informations plus détaillées et apporter des réponses à vos besoins spécifiques aux coordonnées suivantes : B.P. 3977 LIBREVILLE - GABON Téléphone : (241) 74 62 36/77 85 44 Fax (241) 72 50 86 Email : feagconseil@yahoo.fr

GÉNÉRALITÉS

STRUCTURE JURIDIQUE

Depuis l'entrée en vigueur le 1er Janvier 1998 de l'Acte Uniforme OHADA sur le droit des sociétés commerciales, le Gabon appartient à « la zone OHADA » qui regroupe 16 pays ayant décidé d'harmoniser leur législation notamment au plan commercial. Les formes de sociétés les plus largement répandues sont : la société anonyme (SA) et la société à responsabilité limitée (SARL).

La société anonyme (SA) peut être constituée avec un seul actionnaire, personne physique ou morale. Son capital social minimal est de 10 millions FCFA. Elle peut être administrée par un Administrateur Général lorsqu'elle ne comprend pas plus de trois actionnaires. Au-delà de trois actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration comprenant 3 à 12 membres. Il est possible de désigner des administrateurs en dehors des actionnaires dans la limite du tiers des membres du conseil. Le président du conseil doit être une personne physique choisie parmi les administrateurs. La direction générale d'une société anonyme peut être assurée soit directement par le président du conseil (président directeur général), soit par un directeur général, administrateur ou non, désigné par le conseil. Dans ce dernier cas, le rôle du président du conseil est limité. Les actionnaires doivent obligatoirement nommer un commissaire aux comptes titulaire et un suppléant dont la mission est de contrôler et certifier les comptes sociaux. La société à responsabilité limitée (SARL) peut également ne comprendre qu'un associé, personne physique ou morale. Son capital social minimal est de 1 million de FCFA. Elle est administrée par un (ou plusieurs) gérant désigné par les associés. La désignation d'un commissaire aux comptes n'est obligatoire que si le capital social est supérieur à dix millions (10 000 000) de francs CFA ou si la SARL remplit l'une seulement des deux conditions suivantes à savoir : qu'elle réalise un chiffre d'affaires annuel supérieur à deux cent cinquante millions de francs CFA, ou que son effectif permanent soit supérieur à 50 personnes.

AGENCE DE PROMOTION DES INVESTISSEMENTS PRIVÉS

Afin d'encourager les investissements et faciliter la création d'entreprises, le Gabon a mis en place, sous le couvert de l'Agence de Promotion des In-

vestissements Privés (APIP), un « Guichet Unique » auprès duquel sont centralisées les formalités de création d'entreprises.

OBLIGATIONS FISCALES

Toutes les entreprises exerçant une activité au Gabon sont tenues de déposer annuellement une déclaration des revenus.

La comptabilité des entreprises doit être tenue selon les dispositions de l'Acte uniforme de l'OHADA des 23 et 24 mars 2000 portant organisation et harmonisation des comptabilités.

CONTRÔLE DES CHARGES

Le Gabon a pour monnaie le franc CFA, comme tous les pays de la Communauté Financière Africaine. L'accord passé entre la France et la Communauté Financière Africaine garantit le fonctionnement du système de change et la convertibilité illimitée du franc CFA en euro. La stabilité monétaire est ainsi assurée et les transactions internationales en sont simplifiées.

Le Gabon appartient également à la Communauté Economique et Monétaire des Etats d'Afrique Centrale (CEMAC) dont les membres appliquent des règles de contrôle de change. Les transferts hors zone CFA doivent être justifiés auprès des banques, il n'est pas nécessaire de justifier les virements inférieurs à 1.000.000 FCFA. Les investissements directs provenant hors de la zone franc doivent faire l'objet d'une déclaration préalable au Ministère des Finances.

UNE FISCALITÉ DES SOCIÉTÉS

INCITATIONS FISCALES

La charte des investissements vise à encourager l'investissement au Gabon. Elle ne fournit qu'un cadre général, tous les décrets d'application n'ayant pas été pris à ce jour. Il existe cependant certains Codes sectoriels (Code minier, Code forestier) destinés à stimuler les investissements réalisés au Gabon. Le Code Général des impôts prévoit également certaines réductions d'impôts, pour les entreprises exerçant une activité nouvelle ainsi que pour les entreprises touristiques et agricoles. Le Gabon a signé des conventions internationales (convention franco-gabonaise, convention UDEAC OCAM notamment) afin de limiter les cas de double imposition.

TERRITORIALITÉ

Pour les sociétés résidentes, les bénéfices passibles de l'impôt sur les sociétés sont déterminés en tenant compte des bénéfices obtenus sur les opérations réalisées au Gabon. Les sociétés non résidentes sont taxables sur leurs seuls revenus gabonais dans les mêmes conditions que les sociétés résidentes. Cependant, il existe un régime spécifique pour les entreprises étrangères qui effectuent des prestations de services temporaires pour le compte des entreprises pétrolières.

IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS

Le taux de l'impôt sur les sociétés (IS) est de 35% du résultat fiscal. Un impôt minimum forfaitaire (IMF) assis sur le chiffre d'affaires (1% pour toutes les activités) est dû annuellement si le résultat fiscal est déficitaire ou si l'impôt sur les sociétés (IS) calculé au taux de 35% est inférieur à l'impôt minimum forfaitaire (IMF). Les nouvelles sociétés sont exonérées de l'IMF pendant deux ans. L'année fiscale court du 1er janvier au 31 décembre. La déclaration de revenus doit être produite avant le 1er mai de l'année suivante. L'impôt est réglé en trois versements.

En cas de déficit subi pendant un exercice, ce déficit peut être reporté successivement sur les exercices suivants jusqu'au troisième exercice qui suit l'exercice déficitaire. Les amortissements différés en période déficitaire sont reportables indéfiniment.

DIVIDENDES ET INDEMNITÉS DE FONCTION

Les dividendes payés par une société résidente sont soumis à un prélèvement de 20% déductible de l'impôt à payer par le bénéficiaire. Il existe certaines conventions fiscales permettant de limiter les doubles impositions. Les indemnités de fonction sont soumises également à un prélèvement de 20%.

ROYALTIES ET PRESTATIONS DE SERVICES

Les sommes payées en rémunération des prestations de toute nature matériellement fournies ou effectivement utilisées au Gabon donnent lieu à l'application d'une retenue à la source de 10% lorsqu'ils sont payés par un débiteur établi au Gabon à des personnes ou sociétés qui n'ont pas dans cet état d'installation professionnelle permanente. Pour les pays ayant signé une convention fiscale avec le Gabon, cette retenue à la source peut être imputée sur l'impôt payé à l'étranger.

Les rémunérations versées à des prestataires de services, personnes physiques, font l'objet, sous la responsabilité du bénéficiaire de la prestation, d'une retenue à la source de 9.5% du montant hors taxe de la facturation. Il en est de même des prestations rendues par les prestataires de servic-

es, personnes morales, non assujetties à la TVA.

FISCALITÉ DE GROUPES

La fiscalité de groupe au Gabon est peu développée. Il n'existe pas à ce jour de régime d'intégration fiscale. Les principales dispositions spécifiques aux groupes de sociétés sont les suivantes :

- Régime des quartiers généraux de groupe : les groupes de sociétés ayant opté pour le régime fiscal des quartiers généraux peuvent être soumis à l'impôt sur les sociétés sur la base d'un calcul forfaitaire, suivant un taux déterminé au cas par cas par arrêté du Ministre des Finances. Les salariés éligibles aux quartiers généraux peuvent bénéficier d'une taxation réduite de leurs revenus.

- Régime mère-fille sur les dividendes : pour les sociétés mères et leurs filiales ayant leur siège social dans le territoire de la C.E.M.A.C, les dividendes perçus par la société mère sont déductibles du résultat fiscal de celle-ci, déduction faite d'une quote-part de 10% de frais et charges.

- Les frais de siège, d'études, d'assistance technique : Ils doivent être justifiés. Les frais présentant un caractère forfaitaire ne sont pas admis en déduction.

- Les commissions (bureaux d'achat...) ou courtages : portant sur les marchandises achetées pour le compte des entreprises situées au Gabon ils ne doivent pas dépasser 5% du montant des achats.

TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE

Sont assujetties à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), les personnes physiques ou morales dont le chiffre d'affaire annuel dépasse 80 millions de francs CFA à l'exception de l'exploitation forestière (500 millions de francs CFA). Le taux normal de la TVA est fixé à 18%, les exportations étant taxées au taux zéro. Quelques produits sont taxés au taux de 10%. Certains biens de première nécessité sont exonérés de la TVA.

Certaines dépenses n'ouvrent pas droit à déduction de la TVA payée. La TVA exigible est reversée spontanément le 20 de chaque mois.

Le crédit de TVA ne peut faire l'objet d'un remboursement sauf pour les exportateurs.

TAXATION DES SALAIRES VERSÉS PAR UNE SOCIÉTÉ

Une cotisation est payée trimestriellement à la Caisse Nationale de Sécurité sociale (CNSS) à hauteur de 22,6% du salaire brut plus les avantages en nature (dans la limite de 1 500 000 FCFA par mois) dont 20,1% à la charge de l'employeur, 2,5% à la charge de l'employé. La Taxe Complémentaire sur les Salaires (TCS) s'élève à 5% du salaire mensuel brut plus avantages en nature hors cotisations de la CNSS (exonération pour les salaires inférieurs à 100 000 FCFA).

A la charge de l'employé, elle est précomptée et

reversée mensuellement par l'employeur.

Le Fonds National de l'Habitat (FNH) est payé mensuellement par l'employeur à hauteur de 2% selon la même assiette que la cotisation CNSS.

Les principales autres taxes concernant les sociétés sont :

La Taxe spéciale immobilière sur les loyers (TSIL) dont le taux est de 15% des loyers immobiliers bruts.

La contribution foncière des propriétés bâties égale à 11,25% de la valeur locative des propriétés. La contribution foncière des propriétés non bâties égale à 2,5% de la valeur vénale des propriétés.

Les autres taxes applicables aux sociétés sont : la taxe municipale, la patente, les droits d'accise.

FISCALITÉ DES PERSONNES PHYSIQUES

TERRITORIALITÉ

Chaque chef de famille est imposable à l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP), tant en raison de ses bénéfices et revenus personnels que de ceux de sa femme et de ses enfants à charge. Sous réserve des dispositions des conventions internationales, l'impôt sur le revenu des personnes physiques est dû par les personnes physiques ayant une résidence habituelle au Gabon.

En principe, chaque personne résidant plus de 6 mois (ou 183 jours) au Gabon est susceptible d'y être taxée.

BASE ET TAUX D'IMPOSITION

Le revenu imposable des personnes physiques est constitué par le total des revenus fonciers, des bénéfices des activités industrielles et artisanales, des bénéfices agricoles, des bénéfices des professions non commerciales, des traitements, salaires, indemnités, pensions et rentes viagères et des revenus de capitaux mobiliers.

Le revenu correspondant à une part entière est taxé par application d'un barème progressif dont les taux varient entre 5% et 35%.

IMPOSITION DES PLUS-VALUES

Les plus-values des personnes physiques sont taxées sur la base d'un prélèvement de 20%, libératoire de l'impôt sur le revenu des personnes physiques.

BÉNÉFICES PROFESSIONNELS

Les contribuables soumis au régime de base dont le chiffre d'affaires est inférieur à 20 millions de francs CFA s'acquittent d'un droit fixe en fonction de leur activité. Les contribuables dont le chiffre

d'affaires hors taxe est compris entre 20 000 000 et 80 000 000 de FCFA sont soumis au régime simplifié sauf s'ils optent pour une imposition forfaitaire.

Dans le cadre d'une imposition forfaitaire, le bénéfice imposable est fixé selon un pourcentage du chiffre d'affaires :

- 60% pour les activités libérales
- 50% pour les prestataires de services
- 30% pour les activités agricoles
- 30% pour les activités d'achat revente ou de production de biens destinés à la revente.

Au-delà de ces seuils ou sur option, le régime applicable est le bénéfice réel issu de la comptabilité du commerçant ou du prestataire.

REVENUS FONCIERS

Sont compris dans la catégorie des revenus fonciers, les revenus des propriétés bâties telles que maisons et usines ainsi que les revenus provenant de la location des propriétés non bâties sous déduction forfaitaire égale à 30% des revenus bruts et représentant les frais de gestion, d'assurance, d'entretien et d'amortissement.

Toutefois, le contribuable peut opter pour la prise en considération des frais réels justifiés sur factures, mais cette option est irrévocable pour trois années consécutives.

TRAITEMENTS, SALAIRES, PENSIONS ET RENTES VIAGÈRES

Sont imposables dans cette catégorie les traitements, indemnités, salaires, pensions et rentes viagères, lorsque l'activité rétribuée est exercée au Gabon. L'impôt dû sur les traitements et salaires est précompté chaque mois par l'employeur.

Sont affranchis de l'impôt, les indemnités de fonction dans certaines conditions. Les avantages en nature sont évalués forfaitairement. Les frais professionnels sont déductibles, évalués forfaitairement à 20%, mais limités à 10.000.000 de francs CFA.



PRÉAMBULE

Par la présente charte, dite « Charte des Investissements », la République Gabonaise, réaffirme son engagement dans une stratégie de développement économique et social basée sur l'épanouissement du secteur privé. La Charte consacre une nouvelle définition du rôle de l'Etat agissant en partenariat avec le secteur privé. Elle énonce les objectifs et les mécanismes mis en œuvre pour favoriser l'investissement, l'expansion des entreprises et des activités individuelles sans discrimination selon l'origine de l'investisseur entrepreneur ou le secteur d'activité dans lequel il opère. Dans certains secteurs d'activité, notamment ceux liés à l'exploitation et à la transformation des ressources naturelles, des codes spécifiques viennent compléter la présente Charte des Investissements au regard des dispositions techniques et financières particulières adoptées pour ces secteurs. Le cadre institutionnel, les textes législatifs et réglementaires ont été adaptés pour atteindre l'objectif de modernisation, de simplification et de clarté devant faciliter l'activité économique et assurer sa régulation de façon transparente et équitable.



DES PRINCIPES GÉNÉRAUX ET DROITS FONDAMENTAUX

Article.1.-

La République Gabonaise garantit à toute personne physique ou morale régulièrement établie ou désireuse de s'établir au Gabon en respectant les règles spécifiques liées à certains secteurs d'activité :

- la liberté d'entreprendre toute activité de production, de prestation de services ou de commerce quelle que soit sa nationalité ;
- l'égalité de traitement dans l'exercice d'une activité suivant les principes et prescriptions de la Loi sur la concurrence et les missions confiées aux agences de régulation sectorielles autonomes ;
- les droits de propriété attachés aux terrains, immeubles, matériels d'exploitation et ceux attachés aux biens mobiliers, valeurs mobilières, brevets et autres éléments relevant de la propriété industrielle et intellectuelle ;
- la diligence des procédures d'attribution ou d'acquisition des terrains et de délivrance des titres fonciers ;
- la faculté à un investisseur étranger de rapatri-

er les capitaux investis et les bénéfices réalisés par son exploitation, ainsi que le rapatriement des économies sur salaires réalisées par son personnel expatrié ;

- l'accès aux devises étrangères et la liberté de transfert des capitaux dans le cadre des règles de la zone franc, et plus particulièrement celles de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) ;
- l'application équitable et transparente du droit des affaires adopté conformément au traité de l'Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique (OHADA) ;
- l'application équitable et transparente du droit du travail et du droit de la sécurité sociale élaboré conformément au traité de la Conférence Interafricaine de Prévoyance Sociale (CIPRES) ;
- l'indépendance et la compétence professionnelle des tribunaux et juridictions spécialisés.

DES DISPOSITIONS DE GARANTIE DES INVESTISSEMENTS

Article.2.-

La République Gabonaise, pour conforter les principes généraux et droits fondamentaux des investisseurs, adhère aux principaux dispositifs internationaux de garantie des investissements :

- la République Gabonaise est membre de l'Organisation Mondiale du Commerce, garantissant ainsi les investisseurs sur l'application au Gabon des règles commerciales internationales ;
- la République Gabonaise a conclu des accords bilatéraux et fait partie des traités multilatéraux en matière de garantie des investissements dont celui de l'Agence Multilatérale de Garantie des Investissements (MIGA), destiné à garantir les investisseurs contre les risques politiques, et celui instituant le Centre International pour le Règlement des Différends relatifs aux Investissements (CIRDI) ;
- la République Gabonaise adhère à la Convention de New York sur la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales internationales conclue en 1958 sous les auspices des Nations Unies ;
- la République Gabonaise dispose d'un mécanisme d'arbitrage s'appuyant sur la Loi type de la Commission des Nations Unies (CNU) pour le Droit Commercial International (CNUDCI) sur l'arbitrage commerciale international de 1985 ;
- la République Gabonaise adhère à l'Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique (OHADA), dont les instances comportent la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA), chargée du règlement des conflits relatifs à l'application du Droit des Affaires dans les pays membres.

DU RÔLE DE L'ETAT EN MATIÈRE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Article.3.-

L'Etat gabonais, par delà ses tâches fondamentales d'administration de la Nation, de justice et de sécurité, garantit le bon fonctionnement du système économique. A ce titre :

- il veille à l'application des règles du jeu par l'ensemble des acteurs du système ;
- il assure le maintien et le développement des infrastructures économiques, des services sociaux, de santé, d'éducation, de formation professionnelle et leur accès à l'ensemble de la population.

Article.4.-

La République gabonaise privilégie le partenariat avec le secteur privé notamment dans la mise en œuvre des politiques touchant :

- à la formation professionnelle pour assurer une adéquation formation emploi et développer une gestion paritaire des structures de formation et de perfectionnement professionnels ;
- au développement des infrastructures économiques et sociales, en relation avec le développement des activités de production.

Article.5.-

La gestion de l'Etat, et ses décisions en matière de politiques budgétaire et économique sont menées de manière à garantir un cadre macro-économique viable susceptible de favoriser la croissance et l'investissement.

DE LA FACILITATION ET PROMOTION DES INVESTISSEMENTS

Article.6.-

La République Gabonaise a mis en place une Agence de Promotion des Investissements chargée de promouvoir l'investissement national et international au Gabon ayant pour mission :

- la diffusion de l'ensemble de l'information pertinente auprès des investisseurs potentiels ;
- la recherche, l'accueil, l'orientation et le conseil aux investisseurs ;
- la diffusion de l'ensemble de l'information pertinente auprès des investisseurs potentiels ;
- la recherche, l'accueil, l'orientation et le conseil aux investisseurs ;
- la proposition et la surveillance des mesures et procédures de facilitation des relations entre les entreprises et l'administration.

Article.7.-

L'Agence de Promotion des Investissements abrite le guichet unique, centre unique dans lequel les promoteurs accomplissent des formalités de création des entreprises.

Article.8.-

Pour les activités ne relevant pas des Codes spécifiques et de professions réglementées, les promoteurs sont soumis à un régime de simple déclaration de création d'activité. Dans ce cas, le guichet unique se charge de communiquer, le jour de son dépôt, cette déclaration aux administrations concernées qui disposent de 48 heures pour formuler une éventuelle opposition. Le numéro d'immatriculation au registre du Commerce ainsi que l'identifiant statistique national sont alors

communiqués aux promoteurs à l'issue de ce délai.

Article.9.-

Pour les entreprises relevant de Codes spécifiques, l'agrément est prononcé par le Ministre de tutelle sectorielle sur avis d'un Comité Décisionnel regroupant les administrations concernées, chargé de l'instruction du dossier de projet soumis par l'investisseur dans un délai maximum de 30 jours après le dépôt du dossier au guichet.

Article.10.-

Pour les activités relevant de professions réglementées, l'agrément à l'exercice de l'activité est prononcé par l'organisme ou l'ordre professionnel concerné dans un délai maximum de 15 jours après le dépôt du dossier au guichet.

Article.11.-

Sur cette base préalable, pour les deux derniers cas, les formalités de création de l'entreprise sont exécutées par le guichet unique sur demande du promoteur.

DES PRINCIPES DE LA FISCALITÉ DES INVESTISSEMENTS ET DES ENTREPRISES

Article.12.-

La fiscalité adoptée par la République Gabonaise repose sur des principes d'équité entre les contribuables et de modération, de manière à couvrir au moindre coût les missions d'administration, d'investissement de l'Etat et d'incitation à une gestion rationnelle des ressources du pays.

Article.13.-

Le prélèvement fiscal sur les entreprises s'applique sur le revenu des investissements et non sur l'investissement lui-même, et dans des propositions comparables à celles pratiquées au niveau international.

Article.14.-

Pour atteindre ces objectifs et respecter ces principes, les dispositions en vigueur dans le cadre du Code des Douanes, du Code Général des Impôts Directs et Indirects et du Code de l'Enregistrement, du Revenu sur les Valeurs Mobilières et du Timbre, s'articulent autour de :

1) Douanes :

- l'application des droits de douanes modérés harmonisés dans le cadre du tarif extérieur commun de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) ;
- la suspension des droits de douanes sous forme d'admission temporaire ou d'entrée en franchise pour les activités de recherche en matière de ressources naturelles, dans le cadre des codes spécifiques ;

- la suspension des droits de douanes sous forme d'admission temporaire ou d'entrée en franchise et de mécanisme de perfectionnement actif pour les activités tournées vers l'exportation.

2) Contributions directes et indirectes :

- l'application généralisée de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA), assurant ainsi une fiscalité indirecte simplifiée et neutre pour l'entreprise ;
- l'application au taux nul de la TVA sur les productions exportées permettant le remboursement de la TVA acquittée sur les investissements et dépenses d'exploitation des entreprises exportatrices ;
- l'application de dispositifs équivalents à la suspension de règlement de la TVA sur les investissements dans le cadre des codes spécifiques ;
- l'exemption de l'impôt sur les sociétés au cours des trois premiers exercices d'exploitation ;
- la possibilité de procéder à des amortissements dégressifs, et l'autorisation du report des résultats négatifs sur les exercices ultérieurs pour améliorer le cash flow des entreprises dans leur phase de montée en régime ;
- l'application de dispositifs de crédits d'impôts visant à favoriser la recherche technologique, la formation professionnelle, la protection de l'environnement suivant les codes spécifiques ;
- l'application de dispositifs de crédits d'impôts, de compensation ou primes d'équipements en contrepartie des investissements et charges de fonctionnement engagés par les entreprises en zone rurale en matière de services sociaux correspondant aux missions courantes de l'Etat, au cas où ce dernier ne serait pas en mesure de les assurer ;
- le maintien des impôts fonciers à un niveau correspondant au service rendu par les collectivités locales et l'Etat en matière d'infrastructures urbaines et de services publics.

3) Domaines et enregistrement

- la modération des droits d'enregistrement pour la création d'entreprises, les augmentations de capital, les fusions, les mutations des actions et parts sociales.

ORGANISATION DU SYSTÈME FINANCIER

Article.15.-

La République Gabonaise, membre de la zone franc, garantit la libre convertibilité de sa monnaie et l'accès aux devises étrangères nécessaires aux transactions commerciales et obligations financières des entreprises, notamment en matière de rapatriement des capitaux, des bénéfices et économies sur salaire de leur personnel expatrié.

Article.16.-

La République Gabonaise, membre de la

Communauté Economique et Monétaire d'Afrique Centrale (CEMAC), garantit à travers les traités instituant la Commission Bancaire d'Afrique Centrale (COBAC), un système bancaire sain et sécurisant, doté d'un marché monétaire à l'échelon sousrégional.

Article.17.-

La République Gabonaise maintient et renforce au profit des Petites et Moyennes Entreprises les dispositifs permettant un accès à des financements privilégiés par :

- le refinancement des banques commerciales ;
- l'existence d'un système de garantie ;
- l'accès à un guichet capitaux à risques ;
- l'appui financier dans l'élaboration des projets d'investissement et d'assistance à la gestion.

Article.18.-

La République Gabonaise, pour favoriser le commerce extérieur, adhère à la Banque Africaine d'Export Import (AFREXIM), institution panafricaine destinée à financer les opérations de crédit à l'importation et à l'exportation.

Article.19.-

La République Gabonaise, pour favoriser la mobilisation de l'épargne nationale et étrangère sous forme d'actions et d'obligations vers les investissements privés, et assurer les transactions de valeurs mobilières, a d'une part mis en place une réglementation du marché financier et d'autre part créé une institution de contrôle de ce marché. Dans ce sens, la République Gabonaise soutient le projet de création d'une bourse des valeurs régionale ou toute institution de même nature, dans laquelle le marché financier gabonais s'intégrerait.

Article.20.-

La République Gabonaise garantit dans le secteur des assurances, à travers la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA), la viabilité du secteur et la sécurité des souscripteurs.



PROCÉDURES D'INSTALLATION DES SOCIÉTÉS ETRANGÈRES AU GABON

INTRODUCTION : En dépit de la baisse significative de la production pétrolière du Gabon, le secteur pétrolier gabonais continue d'attirer les investisseurs étrangers. En témoigne l'implantation au Gabon au cours des quatre dernières années de plusieurs sociétés pétrolières et para-pétrolières. L'implantation d'entités étrangères au Gabon obéit à diverses formalités. Ce propos a pour objet de rappeler brièvement les formalités juridiques et administratives requises pour s'établir au Gabon, et ne saurait être considéré comme guide juridique. Il est dès lors, conseillé aux investisseurs étrangers ayant l'intention de s'établir au Gabon de s'offrir les services de professionnels du Droit (Avocats, conseillers juridiques et fiscaux) afin d'obtenir les informations nécessaires :

- Le choix de la structure juridique.
- Les formalités à accomplir pour la constitution d'une succursale ou d'une filiale.
- Les règles relatives à l'emploi des salariés étrangers.
- Le Régime Fiscal Simplifié

CHOIX DE LA STRUCTURE JURIDIQUE : SUCCURSALE OU FILIALE ?

L'investisseur étranger qui souhaiterait s'implanter au Gabon pour y exercer une activité commerciale pourrait s'établir soit sous forme de succursale, soit sous forme de filiale. Nombre de règles applicables en la matière trouvent leur siège dans l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et Groupement d'intérêts économiques entré en vigueur en janvier 1998.

IMPLANTATION SOUS FORME DE SUCCURSALE

A la différence de la filiale, la succursale n'a pas de personnalité juridique. Elle s'entend d'un Etablissement commercial, industriel ou de prestations de services créé par une entreprise ou une société et jouissant d'une certaine autonomie de gestion par rapport à l'entreprise ou la société créatrice. L'Acte Uniforme OHADA prévoit que toutes succursales appartenant à une société étrangère doit dans les deux ans qui suivent son ouverture être apportée à une société avant son siège dans un Etat membre de l'OHADA. Il en va différemment en cas de dérogation accordée par arrêté du Ministre du Commerce du Gabon.

IMPLANTATION SOUS FORME FILIALE

La filiale peut être définie comme une société dont le capital est possédé pour plus de la moitié par une autre dite société mère dont elle est juridiquement distincte mais économiquement et financièrement dépendante. Dans la pratique, la filiale prend la forme d'une société commerciale. Il s'agit le plus souvent d'une Société Anonyme (S. A.) ou d'une société à Responsabilité Limitée (SARL). Il convient d'en donner les principales caractéristiques. Dans la pratique, la filiale prend la forme d'une société commerciale. Il s'agit le plus souvent d'une

société commerciale. Il s'agit le plus souvent d'une Société Anonyme (S. A.) ou d'une société à Responsabilité Limitée (SARL). Il convient d'en donner les principales caractéristiques.

LA SOCIÉTÉ ANONYME (S. A.)

La société anonyme est une société dans laquelle les actionnaires ne sont responsables des dettes sociales qu'à concurrence de leurs apports et leurs droits sont matérialisés par des actions. Elle peut ne comprendre qu'un seul actionnaire. Le capital social minimum est fixé à dix millions (10 000 000) de francs CFA et doit être entièrement souscrit avant la date de signature des statuts ou de la tenue de l'Assemblée Générale Constitutive. Les actions représentant des apports en numéraires sont libérées lors de la souscription du capital, d'un quart au moins de leur valeur nominale, le solde devant être libéré dans les deux ans qui suivent la constitution. La société Anonyme est administrée soit par un conseil d'administration avec un Président du Conseil d'Administration et un Directeur Général, personnes physiques, soit par un Conseil d'Administration avec Président directeur Général qui est une personne physique ou si le nombre d'actionnaires est inférieur ou égal à trois (3), par un Administrateur Général qui peut être actionnaire. Le Conseil d'Administration est composé de trois membres au moins et de douze (12) au plus. Seul un tiers des membres peut être non actionnaire.

LA SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE (SARL)

C'est une société dans laquelle les associés ne sont pas responsables des dettes sociales qu'à concurrence de leurs apports et dont les droits sont représentés par des parts sociales. Elle peut être constituée par une personne physique ou morale ou entre deux ou plusieurs personnes physiques ou morales. Le capital social doit être d'un million

(1000 000) de francs CFA au moins. La SARL est gérée par une ou plusieurs personnes physiques associées ou non. Elles sont nommées par les associés dans les statuts ou dans un acte ultérieur.

FORMALITES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES OUVERTURE D'UNE SUCCURSALE

Documents requis

L'Investisseur étranger qui envisagerait d'ouvrir une succursale au Gabon devra produire les documents suivants :

- Deux (2) exemplaires en français des statuts certifiés conformes de la société,
- Deux (2) copies certifiées conformes en français du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration ayant décidé l'ouverture de la succursale et nommant son Directeur Général,
- Les documents relatifs à la personne du Directeur à savoir, photos, extraits de casier judiciaire, copie du passeport etc...

Formalités légales

Les formalités suivantes doivent être effectuées pour que l'immatriculation de la succursale devienne définitive et que sa constitution se fasse dans le respect des dispositions légales :

- Déclaration d'existence auprès de la Direction des Contributions Directes et Indirectes,
- Déclaration d'existence auprès du Bureau des Sociétés,
- Immatriculation au registre du Commerce et du Crédit Mobilier,
- Demande d'assujettissement à la cellule TVA et obtention du Numéro d'Identification Fiscal (NIF)
- Immatriculation d'employeur à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)
- Demande de Carte de Commerçant pour le Directeur,

• Inscription au rôle des patentes. Ces formalités peuvent être accomplies dans un délai minimum de deux mois.

OUVERTURE D'UNE FILIALE

Nos développements ne porteront que sur le SARL et la S. A. SARL

Documents requis

La constitution d'une SARL requiert l'établissement des documents suivants :

- Déclaration préalable d'investissement direct étranger auprès du Ministre des Finances, si certains actionnaires résident hors de la zone francs.
- Demande d'agrément auprès du Ministre du Commerce.
- Statuts de la société.
- Bulletins de souscription, liste des souscripteurs et état des souscriptions et versements.
- Déclaration notariée des souscripteurs et de versements.
- Procès-verbal des délibérations de l'Assemblée Générale Constitutive (en cas d'apport en nature).
- Avis d'annonces légales.
- Déclaration de régularité et de conformité auprès du Greffe du Registre du Commerce et du Crédit Mobilier.
- Acte de nomination du gérant.

Formalités requises

Les formalités suivantes sont requises pour la constitution d'une SARL :

- Dépôt de la déclaration préalable d'investissement direct étranger.
- Dépôt d'un dossier de demande d'agrément auprès du Ministre de Commerce.
- Dépôt des Statuts auprès d'un Notaire.
- Réunion des souscriptions en vue de la signature des bulletins de souscription et du versement des fonds correspondant à la libération du capital.
- Etablissement de la déclaration notariée de souscription et de versement par devant le notaire.
- Enregistrement (au droit proportionnel de vingt mille (20 000) francs CFA des actes constitutifs).
- Dépôt de ces actes au Greffe Commercial du Tribunal de première Instance.
- Immatriculation au registre du commerce et du crédit mobilier.
- Avis d'annonces légales dans un journal d'annonces légales (L'UNION ou HEBDO-INFORMATION).
- Dépôt de dossiers de déclaration d'existence :
 1. au Bureau des Sociétés ;
 2. à la Direction des Statistiques ;
 3. à l'Inspection du Travail.

Demande d'assujettissement à la cellule TVA.

Inscription au rôle des patentes.

Immatriculation à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale.

Enregistrement du nom commercial.

Demande de la carte de Commerçant.

SOCIETE ANNONYME (S. A.)

Documents requis

Ce sont les mêmes que ceux exigés pour la constitution d'une SARL, excepté la production de l'acte de nomination du Gérant.

A la différence de la SARL, doivent être produits :

- Mandat donné aux membres représentant les personnes morales actionnaires désignés Administrateurs,
- Une copie du passeport des actionnaires personnes physiques.

Formalités à accomplir

Ce sont mêmes que celles prévues pour la constitution d'une SARL. Il convient de souligner que les formalités de constitution d'une SARL et d'une S. A. peuvent être accomplies dans un délai de trois (3) mois.

A noter également que ces différentes formalités peuvent désormais être effectuées auprès du ² guichet unique ² ouvert au sein de l'Agence de promotion des Investissements.

L'EMPLOI DES SALARIES ETRANGERS

L'objectif des Autorités Gabonaises étant d'assurer la Gabonisation des emplois, l'embauche des travailleurs étrangers, expatriés ou non, à l'exception des missions temporaires n'excédant pas trois (3) mois est soumise à la procédure suivante prévue par la loi N°5/86 du 18 juin fixant le régime d'admission et de séjour des étrangers en République Gabonaise :

- Demande préalable d'autorisation d'entrée au Gabon auprès du service de police compétent (Direction Générale de la Documentation : CEDOC),
- Demande préalable d'autorisation d'emploi auprès du Ministère du Travail à l'appui de laquelle l'employeur doit produire un engagement inconditionnel de rapatriement du travailleur étranger et éventuellement sa famille ou à défaut un billet d'avion retour transformable en caution ;
- Conclusion d'un contrat de travail qui sera soumis au visa des services de la main d'œuvre, puis délivrance d'une carte de travailleur étranger valable deux (2) ans renouvelable après nouveau visa ;
- Délivrance d'une carte de séjour au travailleur étranger. Les membres de sa famille âgés de plus de seize (16) ans devront également solliciter une carte de séjour.

LE REGIME FISCAL SIMPLIFIE

Le régime fiscal des sociétés pétrolières, c'est-à-dire celles ayant pour objet social l'exploitation et la production des hydrocarbures est généralement défini dans une ² Convention d'Etablissement ² ou par un ² Contrat d'Exploitation et de Partage de Production ² signée entre la société pétrolière et la République Gabonaise.

Ces conventions présentent pour principal mérite de comporter des clauses de stabilité juridique et fiscale. En clair, sont stabilisées à la date d'effet les taux, les modalités d'assiette et de recouvrement des impôts, taxes et redevances aux quels la société pétrolière est assujettie.

Les sous-traitants pétroliers quant à eux peuvent en vertu des dispositions de l'Article 150 du code Général des Impôts Directs et Indirects opter pour le Régime Fiscal Simplifié (RFS). Il convient d'en examiner les conditions d'application et les effets ou caractéristiques.

Conditions d'application du Régime Fiscal Simplifié

La loi suborne le bénéfice dudit régime à la réunion des conditions suivantes :

- La société doit être de nationalité étrangère (en d'autres termes, il faut qu'il s'agisse d'une succursale),
- Doit avoir signé avec une société pétrolière ou avec un contractant direct d'une société pétrolière un contrat temporaire de prestations de services,
- Elle doit faire appel pour remplir ses obligations contractuelles à un équipement nécessitant d'importants investissements,
- Elle doit obtenir l'agrément du Ministre du Commerce, et s'inscrire au Registre de Commerce et du Crédit mobilier,
- Elle doit être installée au Gabon depuis moins de neuf ans.

Caractéristiques du Régime Fiscal Simplifié

Ce régime n'est applicable qu'au secteur pétrolier. Il est accordé par le Directeur des Contributions Directes et Indirectes sur demande du contribuable et présente les principales caractéristiques suivantes :

- L'impôt sur les sociétés est calculé sur la base d'un bénéfice évalué forfaitairement à 12% du chiffre d'affaires hors taxes réalisé au Gabon. Ce taux peut être modifié par l'Administration tous les trois ans.
- L'impôt sur le revenu (IRPP) du personnel expatrié est également calculé de façon forfaitaire. A noter qu'en dehors des dérogations ci-dessus faites au régime de droit commun, la succursale reste assujettie à toutes les autres taxes et charges sociales en vigueur au Gabon et résultant notamment des dispositions du Code du Travail et du Code de la Sécurité Sociale.

LES INSTITUTIONS GABONAISES

La République gabonaise est régie par la Constitution du 26 mars 1991, établie par la loi n°3/91 et modifiée par les lois du 18 mars 1994, du 29 septembre 1995 du 22 avril 1997, du 11 octobre 2000 et du 19 août 2003.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Le Président de la République est le Chef de l'Etat. Il est élu pour sept ans au suffrage universel direct et est rééligible. Le Président de la République veille au respect de la Constitution. Il assure, par son arbitrage, le fonctionnement régulier des pouvoirs publics ainsi que la continuité de l'Etat. Il détermine, en concertation avec le gouvernement, la politique de la Nation. Il est le détenteur suprême du pouvoir exécutif qu'il partage avec le Premier Ministre.

LA COUR CONSTITUTIONNELLE

La Cour constitutionnelle est la plus haute juridiction de l'Etat en matière constitutionnelle. Elle est juge de la constitutionnalité des lois et elle garantit les droits fondamentaux de la personne humaine et les libertés publiques. Elle est l'organe régulateur du fonctionnement des institutions et de l'activité des pouvoirs publics. La Cour constitutionnelle statue obligatoirement sur :

- La constitutionnalité des lois organiques et des lois avant leur promulgation, des actes réglementaires censés porter atteinte aux droits fondamentaux de la personne humaine et aux libertés publiques ;
- Les règlements de l'Assemblée nationale et du Sénat avant leur mise en application, quant à leur conformité à la Constitution ;
- Les règlements du Conseil national de la Communication et du Conseil économique et social avant leur mise en application, quant à leur conformité à la Constitution (L. 13/2003 du 19 août 2003) ;
- Les conflits d'attribution entre les institutions de l'Etat ;
- La régularité des élections présidentielles, parlementaires, des collectivités locales et des opérations de référendum dont elle proclame les résultats (L.14/2000 du 11 octobre 2000).

La Cour constitutionnelle est saisie en cas de contestation sur la validité d'une élection, par tout électeur, tout candidat, tout parti politique ou délégué du Gouvernement dans les conditions prévues par la loi organique.

LE GOUVERNEMENT

Le Gouvernement conduit la politique de la Nation, sous l'autorité du Président de la République et en concertation avec lui. Il dispose, à cet effet, de l'administration et des forces de défense et de sécurité. Le Gouvernement est responsable devant le Président de la République et l'Assemblée nationale, dans les conditions et les procédures prévues

leur mise en application, quant à leur conformité à la Constitution (L. 13/2003 du 19 août 2003) ;

- Les conflits d'attribution entre les institutions de l'Etat ;
- La régularité des élections présidentielles, parlementaires, des collectivités locales et des opérations de référendum dont elle proclame les résultats (L.14/2000 du 11 octobre 2000).

La Cour constitutionnelle est saisie en cas de contestation sur la validité d'une élection, par tout électeur, tout candidat, tout parti politique ou délégué du Gouvernement dans les conditions prévues par la loi organique.

LE GOUVERNEMENT

Le Gouvernement conduit la politique de la Nation, sous l'autorité du Président de la République et en concertation avec lui. Il dispose, à cet effet, de l'administration et des forces de défense et de sécurité. Le Gouvernement est responsable devant le Président de la République et l'Assemblée nationale, dans les conditions et les procédures prévues par la Constitution du Gabon. Le Gouvernement se compose du Premier Ministre et des autres membres du gouvernement. Le Premier Ministre est le chef du Gouvernement.

LE PARLEMENT

Le pouvoir législatif est représenté par un Parlement composé de deux chambres : l'Assemblée Nationale et le Sénat. Les membres de l'Assemblée nationale portent le titre de Député. Ils sont élus pour une durée de cinq ans au suffrage universel direct. Les membres du Sénat portent le titre de Sénateur. Ils sont élus pour une durée de six ans au suffrage universel indirect.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE

La Constitution assigne à l'Assemblée Nationale une place éminente dans le cadre de l'élaboration de la loi et du contrôle de l'action du Gouvernement. Elle partage le pouvoir législatif avec le Sénat ; mais, au cas où les deux Chambres ne se seraient pas accordées sur le vote d'un texte, l'Assemblée Nationale peut être appelée à se prononcer seule en dernier ressort.

Par ailleurs, seule l'Assemblée Nationale dispose du pouvoir de censurer le Gouvernement, comme elle seule peut être dissoute par le Président de la République. L'Assemblée comprend 120 Députés, élus pour la durée d'une législature. Celle-ci dure en principe cinq ans ; elle peut être abrégée en cas de dissolution de l'Assemblée par le Président de la République.

LE SÉNAT

En 1997, une révision de la constitution a créé un Sénat chargé de représenter les collectivités locales.

LA COUR DE CASSATION

La Cour de Cassation est la plus haute juridiction en matière civile, commerciale, sociale et pénale. Elle est divisée en chambres civile, commerciale, sociale et pénale. Chaque chambre délibère séparément, selon son chef de compétence. La Cour de Cassation peut siéger toutes chambres réunies dans les conditions prévues par la loi. Les arrêts sont revêtus de l'autorité absolue de la chose jugée.

LE CONSEIL D'ETAT

Le Conseil d'Etat est la plus haute juridiction de l'Etat en matière administrative. Les arrêts du Conseil d'Etat sont revêtus de l'autorité absolue de la chose jugée.

LA COUR DES COMPTES

La Cour des Comptes est chargée du contrôle des finances publiques. A cet effet :

- Elle assure le contrôle de l'exécution des lois de finances et en informe le Parlement et le Gouvernement ;
- Elle vérifie la régularité des recettes et des dépenses décrites dans les comptabilités publiques et s'assure, à partir de ces dernières, du bon emploi des crédits, fonds et valeurs gérés par les services de l'Etat ou par les autres personnes morales de droit public ;
- Elle assure la vérification des comptes et de la gestion des entreprises publiques et organismes à participation financière publique ;
- Elle juge les comptes des comptables publics ;
- Elle déclare et apure les gestions de fait ;
- Elle sanctionne les fautes de gestion commises à l'égard de l'Etat, des collectivités locales et des organismes soumis à son contrôle.



LE GUIDE ECONOMIQUE ET COMMERCIAL,

Multipliez vos contacts

VOTRE

carnet d'affaires

Trouver le fournisseur qu'il vous faut, développer un partenariat régional, évaluer votre marché... c'est ce que le Guide économique et Commercial du Gabon offre aujourd'hui aux entreprises. Ziad Chehidi, directeur chez Avedis et éditeur du guide, répond aux questions que les professionnels se posent.

Le Guide Économique et Commercial, c'est avant tout un vecteur de contacts commerciaux pour les entreprises. Comment vous définissez-vous ?

Z.C. Le Guide Économique et Commercial, c'est d'abord un outil destiné à mettre les professionnels en rapport. 1000 entreprises gabonaises y sont répertoriées sous plus de 75 activités, produits et services. Le Guide Économique et Commercial du Gabon, c'est un annuaire bilingue, français et anglais, diffusé gratuitement à 6000 exemplaires. Le Guide est un support permettant aux professionnels en quête d'une information ou d'un service de nouer les premiers contacts commerciaux.

"Le Guide Économique et Commercial intéresse les dirigeants de PME-PMI et tous les décideurs en matière d'achats"



Commandez le Guide économique et Commercial par mail : guidecogabon@gmail.com



"Le contenu du Guide Économique et Commercial permet une sélection précise des entreprises"

Avez-vous quantifié les performances commerciales du Guide Économique et Commercial du Gabon ?

Z.C. Sa diffusion large et massive permet de totaliser plus de 500 000 consultations par an. L'arrivée du site web en septembre multipliera les consultations.

Dans environ 60% des cas, le guide est consulté pour rechercher des fournisseurs. Une fois cette étape franchie, huit consultants sur dix prennent contact avec un professionnel. Pour finir, nous savons que plus de 90% des utilisateurs se disent satisfaits de la fiabilité des informations diffusées... et pour cause : le Guide Économique et Commercial est mis à jour une fois par an.

Diffuserez-vous des informations différentes suivant les supports ?

Z.C. Les informations proposées sur les deux supports sont sensiblement identiques. Les fiches techniques se composent des coordonnées géographiques, téléphoniques et électroniques, la date de création, le capital, l'effectif, le nom des dirigeants ou encore l'activité de l'entreprise. Bien entendu, une entreprise à tout à gagner à se mettre en valeur par une action publicitaire dans le Guide Économique et Commercial. Selon son budget, l'annonceur peut choisir parmi une large gamme d'annonces dans l'annuaire imprimé et bientôt des bandeaux publicitaires sur Internet qui relient directement le consultant au site Internet de l'annonceur.



UN CONTACT ? ÇA SE PARTAGE

Le Guide Économique et Commercial, ça fonctionne aussi bien pour l'entreprise qui consulte que pour celle qui annonce. Ce principe d'interactivité déjà développé dans le guide imprimé va se démultiplier avec Internet. Toute entreprise dotée d'un site et annonçant sur www.gabon-online.com pourra se faire connaître du monde entier en version française ou anglaise. Indéniablement, que l'on utilise le support imprimé ou bientôt Internet, le Guide Économique et Commercial fonctionne comme un authentique moteur pour rechercher les professionnels.

AMBASSADES & CONSULATS

AMBASSADE DE LA RÉPUBLIQUE D'AFRIQUE DU SUD

Immeuble des Arcades - BP 4063 - Libreville
Tél :011 77 45 30 - Fax :011 77 45 36
Ouverture du Lundi au Vendredi de 8h à 12h et 13h à 16h30
Fête nationale : 27 avril

AMBASSADE DE LA RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE

Derrière le lycée d'Etat - BP 4008 - Libreville
Tél :011 44 38 02
Ouverture du Lundi au Vendredi de 8h30 à 15h30
Fête nationale : 5 juillet

AMBASSADE DE LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE

Immeuble des frangipaniens, 2e étage - BP 299 - Libreville
Tél :011 76 01 88 - Fax :011 72 40 12
Ouverture Mercredi et Vendredi 7h30 à 13h ;
Lundi-Mardi-Jeudi de 7h30 à 16h
Fête nationale : 3 octobre

AMBASSADE DE LA RÉPUBLIQUE D'ANGOLA

3 quartiers - BP 4884 - Libreville
Tél :011 73 04 26 - Fax :011 73 76 24
Ouverture du Lundi au Vendredi de 8h30 à 14h

AMBASSADE DE LA RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Ecole normale - BP 3851 - Libreville
Tél :011 73 46 11 - Fax :011 73 91 62
Ouverture du Lundi au Vendredi de 8h à 12h30 et de 15h à 18h30
Fête nationale : 1er Aout

AMBASSADE DE LA RÉPUBLIQUE DU BRÉSIL

Boulevard de l'Indépendance, Immeuble «Indépendance 76» - BP 3899 - Libreville
Tél :011 44 22 63 - Fax :011 74 03 43
Ouverture du Lundi au Vendredi de 8h30 à 14h
Fête nationale : 7 septembre

AMBASSADE DE LA RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN

Avenue Léon Mba - BP 14001 - Libreville
Tél :011 73 28 00 - Fax :011 73 29 10
Ouverture du Lundi au Vendredi de 9h à 16h
Fête nationale : 4 Aout

AMBASSADE POPULAIRE DE CHINE

Boulevard Triomphal Omar Bongo - BP 3914 - Libreville
Tél :011 74 32 07 - Fax :011 74 75 96
Ouverture du Lundi au Vendredi de 7h30 à 11h et de 15h à 17h30
Fête nationale : 1er octobre

AMBASSADE DE LA RÉPUBLIQUE DU CONGO

Batterie IV - BP 269 - Libreville
Tél :077 13 28 59
Ouverture du Lundi au Vendredi de 8h à 15h
Fête nationale : 30 juin

AMBASSADE DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU Congo

Batterie IV - BP 2257 - Libreville
Tél :011 73 11 61 - Fax :011 73 81 41
Ouverture du Lundi au Vendredi de 9h à 15h
Fête nationale : 15 Aout

AMBASSADE DE LA RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

Charbonnages, Bas de Gué-Gué - BP 2620 - Libreville
Tél :011 73 74 12 - Fax :011 73 82 87
Ouverture du Lundi au Vendredi de 8h30 à 15h
Fête nationale : 7 Aout

AMBASSADE DE LA RÉPUBLIQUE DE CORÉE

La sablière - BP 2620 - Libreville
Tél :011 73 40 00 - Fax :011 73 99 05
Ouverture du Lundi au Vendredi de 8h à 12h30 et de 15h à 17h30
Fête nationale : 3 octobre

AMBASSADE DE LA REPUBLIQUE ARABE D'EGYPTE

Immeuble Floria 3ème étage
Tél : 011 73 25 38

AMBASSADE D'ESPAGNE

Immeuble Diamant, 2e étage - BP 1157 - Libreville
Tél :011 72 12 64 - Fax :011 74 55 07
Ouverture du Lundi au Jeudi de 8h à 13h - 13h45
à 17h15 - Vendredi 8h à 14h
Fête nationale : 12 octobre

AMBASSADE DES ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Boulevard du Bord de Mer - BP 4000 - Libreville
Tél :011 76 20 03 - Fax :011 74 55 07
Ouverture du Lundi au Jeudi de 8h à 13h - 13h45
à 17h15 et le Vendredi de 8h à 14h
Fête nationale : 4 juillet

AMBASSADE DE FRANCE

1, rue Pont Pirah - BP 2125 - Libreville
Tél :011 79 70 00 - Fax :011 79 70 09
Ouverture du Lundi au Vendredi 8h à 12h30 et de 14h30 à 17h
Fête nationale : 14 juillet

AMBASSADE DE GUINÉE CONAKRY

Boulevard triomphal - BP 2214 - Libreville
Tél :011 73 40 09 - Fax :011 73 40 19
Ouverture du Lundi au Jeudi de 9h à 16h et Vendredi de 9h à 12h
Fête nationale : 2 octobre

AMBASSADE DE LA RÉPUBLIQUE DE GUINÉE EQUATORIALE

Hauts de Gué-Gué - BP 14262 - Libreville
Tél :011 73 25 23 - Fax :011 73 25 22
Ouverture du Lundi au Vendredi de 8h30 à 15h
Fête nationale : 12 octobre

AMBASSADE D'ITALIE

Derrière le PMUG - BP 2251 - Libreville
Tél :011 74 28 92 - Fax :011 74 80 35
Ouverture Lundi et Mardi de 8h15 à 17h15 -
Mercredi et Jeudi de 8h15 à 18h15
Fête nationale : 2 juin

AMBASSADE DU JAPON

Boulevard du Bord de Mer - BP 2259 - Libreville
Tél :011 73 02 35 - Fax :011 73 60 60
Ouverture du Lundi au Vendredi de 8h à 12h30 et de 14h à 17h45
Fête nationale : 23 décembre

AMBASSADE DU LIBAN

Boulevard Triomphal Omar Bongo Odimba
Tél :011 74 24 91

AMBASSADE DU MALI

Batterie IV - Libreville
Tél :011 73 73 82 - Fax :011 73 82 80
Ouverture du Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h30
Fête nationale : 22 septembre

AMBASSADE DU ROYAUME DU MAROC

Boulevard Léon Mba - BP 3983 - Libreville
Tél :011 44 48 92 - Fax :011 44 48 94
Ouverture du Lundi au Vendredi de 9h à 15h
Fête nationale : 30 juillet

AMBASSADE DE LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE DU NIGÉRIA

Avenue Léon Mba - BP 119 - Libreville
Tél :011 73 22 03 - Fax :011 73 29 14
Ouverture du Lundi au Vendredi de 8h à 16h
Fête nationale : 1er octobre

AMBASSADE DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE

Boulevard triomphal BP 3963 - Libreville
Tél :011 72 48 68 - Fax :011 72 48 70
Ouverture du Lundi au Vendredi de 8h à 14h
Fête nationale : 12 juin

AMBASSADE DE SAO TOMÉ ET PRINCE

Bord de Mer - BP 3963 - Libreville
Tél :011 72 15 27 - Fax :011 72 15 28
Ouverture du Lundi au Vendredi de 8h à 12h
Fête nationale : 12 juillet

AMBASSADE DU SÉNÉGAL

Immeuble des douanes - BP 3856 - Libreville
Tél :011 77 42 67 - Fax :011 72 66 63
Ouverture du Lundi au vendredi de 9h à 15h
Fête nationale : 4 avril

AMBASSADE DE LA RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

Batterie IV - BP 14160 - Libreville
Tél :011 44 43 97 - Fax :011 73 32 61
Ouverture du Lundi au Vendredi de 8h à 15h
Fête nationale : 13 janvier

CONSULAT DE BELGIQUE

Enceinte de Siat Gabon - Libreville
Tél :011 74 07 18
Ouverture Lundi-Mercredi-Vendredi de 7h30 à 12h
Fête nationale : 21 juillet

CONSULAT HONORAIRE DE LA RÉPUBLIQUE DU BURKINA FASO

1474 avenue Georges Pompidou, Immeuble BICP Bord de Mer,
Batterie IV - BP 4562 - Libreville
Tél :066 25 11 37 - Fax :011 73 29 30
Ouverture du Lundi au Vendredi de 8h à 15h et le Samedi de 9h à 11h
Fête nationale : 4 Aout

CONSULAT DE L'EQUATEUR

Immeuble Floria - BP 3708 - Libreville
Tél :011 44 31 45 - Fax :011 44 31 45
Ouverture du Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h30

CONSULAT DE FRANCE

Rue Ange Mba - BP 2161 - Libreville
Tél :011 74 34 20 - Fax :011 72 55 87
Ouverture du Lundi au Vendredi de 7h à 12h

CONSULAT HONORAIRE DE GRANDE BRETAGNE

BP 4072 - Libreville
Tél :011 45 00 54 - Fax :011 76 78 78
Ouverture du Lundi au Vendredi de 8h à 12h

CONSULAT HONORAIRE DU LIBÉRIA

Batterie IV - BP 3709 - Libreville
Tél :066 22 34 30
Ouverture du Lundi au Vendredi de 8h à 12h et de 15h à 18h

CONSULAT DE MADAGASCAR

Charbonnages - BP 8020 - Libreville
Tél :011 73 78 14 - Fax :011 73 78 15
Ouverture du Mardi au Vendredi de 8h à 18h
Fête nationale : 26 juin

CONSULAT DE LA RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Ouverture du Lundi au Vendredi de 8h à 14h
BP 4976 - Libreville
Tél :011 73 22 03 - Fax :011 73 29 14
Fête nationale : 28 décembre

CONSULAT GÉNÉRAL DE NORVÈGE

Cimgabon, Owendo - BP 477 - Libreville
Tél :011 70 20 24
Ouverture du Lundi au Vendredi de 7h30 à 16h
Fête nationale : 17 Mai

CONSULAT HONORAIRE DES PAYS BAS

Immeuble Dumez, 6e étage - BP 2326 - Libreville
Tél :011 74 52 82 - Fax :011 72 63 65

CONSULAT DE POLOGNE

Batterie IV BP 3278 - Libreville
Tél :011 73 19 95 - Fax :011 73 60 97
Ouverture du Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h

CONSULAT HONORAIRE DE LA RÉPUBLIQUE DE SERBIE

Batterie IV - Libreville
Tél :011 44 28 38 - Fax :011 44 52 70
Ouverture du Lundi au Vendredi de 7h30 à 15h30

CONSULAT GÉNÉRAL DE SUÈDE

Owendo BP 477 - Libreville
Tél :077 90 11 60 - Fax :011 44 52 70
Ouverture du Lundi au Vendredi de 7h30 à 16h

CONSULAT DE SUISSE

Immeuble Hollando 2e étage, Centre Ville BP 1680 - Libreville
Tél :011 72 31 59 - Fax :011 74 75 93
Ouverture du Lundi au Vendredi de 8h à 12h et de 15h à 18h et le
Samedi de 8h30 à 12h
Fête nationale : 1er Août

CONSULAT DE TUNISIE

Boulevard de l'Indépendance - BP 3871 - Libreville
Tél :011 76 53 58 - Fax :011 76 53 59
Ouverture du Lundi au Vendredi de 7h30 à 15h30
Fête nationale : 20 mars

CONSULAT GÉNÉRAL HONORAIRE DE TURQUIE

Avenue Cointet - Immeuble Orchidia - BP 6833 Libreville
Tél :011 72 20 65 ou 66 et 011 77 86 51
Fax :011 72 20 67
Ouverture du Lundi au Vendredi de 8h à 17h

ORGANISMES INTERNATIONAUX

ACCT

Quartier Haut de Gué-Gué - B.P. 8075
Tél. : 011 73 95 61 - Fax : 011 73 95 58

B.A.D. - BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT

Boulevard Triomphal, rez-de-chaussée Ministères des Finances
B.P. 4075 - Tél. : 011 76 85 76 - Fax : 011 76 85 77

BAMREL - BUREAU AFRICAIN ET MAURICAIN DE RECHERCHES ET D'ETUDES LEGISLATIVES

B.P. 44075 - Tél. : 011 76 85 76

BANQUE MONDIALE

Derrière le Palais de Justice - B.P. 4027
Tél. : 011 73 81 71 - 011 73 81 72 - Fax : 011 73 81 69

BEAC - BANQUE DES ETATS D'AFRIQUE CENTRALE

Boulevard Triomphal Omar Bongo
Tél. : 011 76 73 52

CCE - DELEGATION DE LA COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES

Lotissement des Cocotiers, bas de Gué Gué
B.P. 321 - Tél. : 011 73 22 50 - 077 40 19 98 - Fax : 011 73 63 54
Horaires : Du lundi au jeudi de 8h00 à 12h30 et de 14h30 à 16h30
vendredi de 8h30 à 11h 30 -
Email: delegation-gabon@cec.eu.int

CEEAC - COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE

Haut de Gué-Gué, sur la route de Kalikak - B.P. 2112
Tél. : 011 44 47 31 - Fax : 011 44 47 32
Horaires : Du lundi au jeudi de 8h à 13h et de 14h à 16h

CICIBA

Voie Express - B.P. 770
Tél. : 011 77 50 84 - 011 77 50 88 - Fax : 011 77 50 90

CIMA - Conférence Internationale des Marchés d'Assurances

Trois Quartier
Tél. : 011 73 41 91 - 011 73 41 92 - 011 73
04 14 - 011 73 42 88 - Fax : 011 73 42 88

CROIX ROUGE

Place de l'Indépendance - B.P. 2774
Tél. : 011 76 61 60

ECOFAC PROJET FED LOPE

Quartier Batterie IV - B.P. 15115
Tél. : 011 73 23 43 - 011 73 23 44 - Fax : 011 73 23 45

ESA - Agence Spatiale Européen

Quartier Nkoltang - B.P. 3943
Tél. : 011 76 11 39 - Fax : 011 77 33 51

IAI - INSTITUT AFRICAIN D'INFORMATIQUE

Carrefour IAI, entrée Mindoube - B.P. 2263
Tél. : 011 72 00 05 - 011 77 29 53 - Fax : 011 72 00 11

LIGUE ISLAMIQUE MONDIALE

Nombakélé (face à la station Mobil) B.P. 588 - Tél. : 011 76 16 27
OAB - ORGANISATION AFRICAINE DU BOIS
Batterie IV - B.P. 1077 - Tél. : 011 73 29 28 - Fax : 011 73 40 30

OMS - REPRESENTATION DE L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE

Dans l'enceinte de l'Hôpital Général (entrée par ESPDG) - B.P. 820
Tél. : 011 73 43 58 - Fax : 011 73 43 65

PNUD - MISSION PERMANENTE DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

Derrière le Palais de Justice - B.P. 2183
Tél. : 011 73 88 87 - Fax : 011 73 88 91
Horaires : Du lundi au jeudi de 7h30 à 12h30 et de 15h à 18h, le
vendredi de 7h30 à 13h

UNESCO

Cité de la démocratie Villa n°6
B.P. 2183 - Tél. : 011 76 28 79 - Fax : 011 76 28 14

UNHRC (Haut Commissariat aux nations unies pour les réfugiés)

B.P. 20472 - Tél. : 011 77 82 62 - Fax : 011 44 38 65

UNICEF

Trois quartier face El Rapha - B.P. 2183
Tél. : 011 44 38 62 - 011 44 38 63 - Fax : 011 44 38 65

UNION EUROPEENNE

Bord de mer pont de Gué-Gué - B.P. 321
Tél. : 011 73 22 50 - 011 73 22 28 - 011 73 93 69 - Fax : 011 73 65 54

WWF - Fonds Mondial pour la Nature

B.P. 41144 - Quartier Louis - Tél. : 011 73 00 28

INSTITUT FRANÇAIS

Boulevard Triomphale, face au Géant casino Mbolo
Tél. : 011 74 26 59





GABON SINCE INDEPENDENCE

Gabon favoured close relations with France and the continued use of French language and culture. It opposed political ties with the other states of sub-Saharan Africa, however, because of dissatisfaction with the previous federation and a desire to develop its natural resources for its own benefit.

Attempts by the republic's first president, Léon M'ba, to institute a single-party regime provoked a rebellion by young military officers in February 1964. But M'ba, who had strong backing from French economic interests, was restored to power by French forces sent on orders from Pres. Charles de Gaulle. The intervention made possible the rise of Albert-Bernard (later Omar) Bongo to the presidency after M'ba's death in 1967 and the establishment of a single-party regime in the following year, the only party being Bongo's Gabonese Democratic Party (Parti Démocratique Gabonais; PDG). Under the single-party regime, Bongo was elected to the presidency in 1973 and was reelected in 1979. In 1982 a new opposition group, the Movement for National Renewal (Mouvement de Redressement National), called for multiparty democracy, exercise of civil liberties, and an end to governmental corruption, but it was quickly suppressed; Bongo was again reelected in 1986.

In the mid-1980s, declining petroleum prices caused an economic downturn. Austerity measures imposed by the government led to antigovernment demonstrations in Libreville and Port-Gentil in early 1990. This unrest led to the creation in March of a national conference, which included opposition groups, to discuss political reform. As a result, constitutional amendments adopted in May restored the multiparty system. That same month the death of an opposition leader under mysterious circumstances sparked violent disorders that led to French military intervention at Port-Gentil to protect French nationals and their property. Order was restored, and implementation of the

plans for political reform continued. Legislative elections were held in the fall, and, although opposition parties won seats in the new legislative assembly, electoral irregularities allowed the PDG to retain a small majority. The following year a new constitution was promulgated in March.

After the restoration of a multiparty democracy, Bongo was reelected in 1993 and 1998, although both elections were clouded with allegations of fraud. A constitutional amendment passed in 2003 removed presidential term limits and allowed Bongo to stand in the 2005 election, which he also won. In general, the PDG was equally successful during the 1990s and 2000s in legislative and most local elections. However, the PDG's overall grip on power was briefly threatened by popular dissatisfaction following the December 1993 presidential election and a subsequent 50 percent devaluation of the currency in January 1994, which sparked protests in several cities, during which three dozen people were killed and scores injured. After the demonstrations were suppressed, the government granted modest salary increases and placed controls on soaring prices of largely imported basic commodities.

Many of Gabon's financial problems resulted from protracted and large-scale corruption among government officials and business leaders. Although this group comprised just 2 percent of the population, they came to control some 80 percent of all personal income. In addition to receiving large salaries, they diverted funds from public works and services, as well as the income from at least one-fourth of the oil sales, and transferred vast sums of money to foreign accounts. To counteract this financial drain, the government borrowed money, and by the late 1990s debt service constituted some two-fifths of the national budget. The government turned regularly to France for funds and for help in canceling and rescheduling debts. By the late 1990s Gabon was under pressure from the International Monetary Fund to privatize

state corporations and to eliminate the diversion of state funds, which the country was able to show some progress with during the 2000s. Gabon was able to reschedule a significant amount of debt in 2004.

In 2009 rumours persisted that Bongo was not in good health, particularly in May, when he suspended his presidential duties for the first time since he took office in 1967 and checked into a clinic in Spain—ostensibly to rest and mourn the death of his wife, who had passed away in March. Initial reports of his death on June 7, 2009, were denied by the Gabon government; an official announcement the next day indicated he died on June 8. Senate president Rose Francine Rogombé was sworn in as interim president two days later, and an election was scheduled for August 30. More than 20 candidates initially announced their intent to stand in the election, including Bongo's son, defense minister Ali Ben Bongo, who was selected to be the PDG's candidate. After a slight delay in the release of the election results and amid allegations of fraud and voting irregularities, Bongo was declared the winner with slightly more than two-fifths of the vote. Because of the allegations of electoral misconduct, many opposition members protested the declaration of Bongo's victory and held demonstrations in several cities throughout the country, some of which turned violent as protesters clashed with Gabonese security officials. Opposition groups requested a recount, the results of which were announced in October and upheld Bongo's win. He was inaugurated on October 16, 2009.

While in office, Bongo made efforts to diversify Gabon's economy and build much needed social and economic infrastructure. Economic inequality persisted, however: some one-third of the population lived below the poverty line, leading to general discontent. Internationally, Bongo gained recognition and accolades for his strides in conservation and wildlife protection.

Gabon's next presidential election was held in August 2016. Of all the candidates Bongo faced in the August 27 contest, his strongest challenger

was Jean Ping, a former diplomat who had served as president of the UN General Assembly and as chair of the African Union Commission. Prior to the election, several opposition groups opted not to field their own candidate and instead supported Ping's candidacy. The election was criticized by international observers as lacking transparency, and a delay in the release of the results had the country on edge. Bongo was declared the winner with 49.8 percent of the vote, just narrowly beating Ping, who reportedly received 48.2 percent. Many questioned the reported voter turnout in Bongo's home province, which was allegedly more than 99 percent, compared with a nationwide turnout of less than 60 percent. Protesters demonstrated against Bongo's alleged victory, even setting fire to the country's parliament building in Libreville, and there were calls from within the country as well as from the international community for the electoral commission to release the results of all the polling stations.

In September Ping filed a case with the Constitutional Court, challenging the results of the election. Two weeks later the court ruled to uphold Bongo's victory. As part of the ruling, it cancelled the results from 21 polling stations, which served to increase the president's lead over Ping; the final result was 50.66 percent for Bongo and 47.24 percent for Ping. Against the backdrop of Ping rejecting the court's ruling and the international community expressing concern over the proceedings, Bongo was hastily sworn in for his second term on September 27, 2016.

The status of Bongo's health came under heavy speculation beginning in October 2018, after he became ill and was hospitalized while attending an event outside the country. The government cited fatigue as the reason Bongo was receiving medical treatment abroad, but rumours that he had suffered a stroke persisted and were later confirmed; there were also some erroneous reports that he had died. As weeks passed, his extended absence and the secrecy surrounding his health ignited a controversy over who was, or should be, leading the country, as the constitution stated that in the event that the president was incapacitated, the president of the Senate would serve as interim president while organizing new elections within 60 days. Even more controversy was generated by the manner in which the Constitutional Court addressed the question: in November the court itself amended the constitution to allow the vice president or prime minister to step in and temporarily handle the president's duties, a move that was criticized by opposition leaders and others as being illegal and unconstitutional.

While Bongo was still recuperating abroad, a small group of soldiers staged a coup on January 7, 2019. It was quickly put down the same day, however, as it appeared that Bongo still had the support of the majority of the military.

In 2020 Gabon began the process of applying for

membership in the Commonwealth association of countries. Gabon was formally admitted into the organization in June 2022.

GEOGRAPHY OF GABON

Located on the Atlantic ocean coast in Central Africa, Gabon shares borders with CAMEROON, Republic of the CONGO, and EQUATORIAL GUINEA. Gabon is a unique contrast to what one might think of in a country straddling the equator. Most of the landscape reflects the influence of Gabon's major river, the Ogooue, West Africa's major river between the CONGO and the NIGER rivers. The Ogooue basin dominates the eastern two-thirds of the country. There are two other lesser regions within the Gabon landscape, the Woleu-Ntem River basin in the north and an interesting coastal plain in the west and southwest.

Approaching the country from the sea, one of the distinctive features first noticed is the extensive parkland that appears in the hills just beyond the coast. Rather than mangrove swamps, many places have broad open grasslands on terraces beyond the coast that are intermixed with larger old growth trees. Beyond the parkland, the land rises in a long arc of highlands that run roughly parallel to the coast and that separate the upper Ogooue basin in the interior from the ATLANTIC OCEAN.

There are also a number of lakes on the coastal plain below Lambarene that collect water for the lower Ogooue River before it empties into the Atlantic. The southern coastal plain is actually an extension of the sand beaches running north from the mouth of the Congo. The northern portion of the coastal plain is separated from the upper Ogooue region by a series of plateaus ranging from 1,000 to 2,000 ft (300 to 600 m) above sea level.

HIGHLANDS AND PLATEAUS

Between the two coastal plains is the country's major highland region, the Chaillu Massif that rises

to an elevation of 3,215 ft (980 m) at Mount Iboundji, Gabon's highest point. In the north, the plateau lands, which reach some 2,500 ft (760 m), begin to merge as one moves to the northeast, until they join the Cristal Mountains. In the southeast is the hot and arid Bateke Plateau at 2,700 ft (820 m). Gabon has a typical equatorial climate. Rainfall is heavy and varies by location and time of year. The annual average is almost 120 in (305 cm) at Libreville, the capital, to 150 in (381 cm) on the northwest coast. Most of the rain comes between October and May. Temperatures show little seasonal variation, averaging about 81 degrees F (27 degrees C) each month of the year. Surprisingly, it does not feel as hot as one might expect for a country astride the equator, and nighttime lows are often near 60 degrees F (16 degrees C) in the highlands.

About three-fourths of the country is covered by dense equatorial rainforest. Within this rich ecological zone grows the Gabon mahogany, a hardwood tree that forms the backbone of Gabon's wood industry. The dense forest vegetation supports a wide assortment of animals including gorillas and elephants. Gabon does not have many mineral resources, but those that it has are important. There are large reserves of manganese and significant deposits of high-grade iron ore in the interior. There are also commercial quantities of uranium. Offshore, there are deposits of petroleum and natural gas.

Finally, while Gabon is a rich country by African standards, many Gabonese are not sharing in the wealth. The disparity in the quality of life is encouraging rapid migration from rural to urban areas.



GABON ECONOMIC OVERVIEW

Gabon, the fourth largest oil producer in Sub-Saharan Africa, posted strong economic growth over the past decade, driven mainly by oil and manganese production. In 2020, the oil sector accounted for 38.5% of GDP and 70.5% of exports despite efforts to diversify the economy.

Forecast at 3.4% before COVID-19, Gabon posted a -1.8% growth in 2020. The restrictive measures adopted to combat the pandemic and address the decline in oil prices in 2020 have resulted in rising unemployment and a sharp drop in domestic revenue mobilization, followed by a decline in exports and foreign direct investment, leading to a significant fiscal deficit.



ECONOMIC AND SOCIAL OUTLOOK

Ukraine's invasion has impeded Gabon's economic growth. Gabonese households have been facing a rise in food price since the beginning of 2022 as the inflation rate reached 4.3% that same year. However, Gabon has taken steps to fight the high cost of living including temporally price caps for 48 imported consumer goods from October 2022 to March 2023. A new ministry devoted to the fight against the high cost of living was created in January 2023.

Gabon's economy is gradually recovering, supported by good performance in the oil, mining, and wood sectors. The removal of pandemic-related restrictions in March 2022 also contributed to growth in the services sector. GDP is estimated to be 3.1% in 2022, up from 1.5% in 2021. Moreover, the fiscal balance turned into a surplus of 3.0% of GDP in 2022 from a deficit of 1.9% in 2021.

Thanks to the gradual recovery, public debt declined in 2022, down to 52% of GDP against 60.7% in 2021. According to the July 2022 IMF Debt Sustainability Analysis, public debt is deemed sustainable, and risks have moderated.

THE MAJOR NATURAL RESOURCES OF GABON

One of the largest economies in Africa is Gabon, a country situated in the southwestern coast of the continent. The affluence of the country is directly linked to its natural resources. Among the chief natural resources of Gabon is the crude oil and the country is heavily reliant on this natural resource. An example can be seen in the export catalog that Gabon ships to one of its major trading partners, the United States. The annual exports to the North American country were valued at \$2.2 billion in 2010, and 96% was made up of crude oil exports. Other important natural resources found in Gabon include the agricultural land, natural tourist attractions, and its water-bodies.

FORESTS

One of the most important natural resources the country has is its forests. Situated in the equatorial part of the continent, Gabon has a dense forest cover which occupies an estimated 77% of the country's land area. Gabon's forests are home to hundreds of trees species which support an ecosystem made up of thousands of different fauna and flora species. The Okoume, a tree species which is in high demand all over the world for its use in the manufacturing of plywood, is the country's top forestry export item, with the country being responsible for about 90% of the global production of the tree. Before the discovery of petroleum in the mid-20th Century, forestry was the leading foreign exchange earner in Gabon and the country's primary economic activity. Even with the emergence of the huge oil industry, forestry is still a major foreign exchange earner for Gabon and is the country's second largest industry is based on export earnings. The exports from the industry were valued at over \$0.3 billion in 2003. The forests also have priceless environmental benefits.

AGRICULTURAL LAND

Gabon is unlike many of its Sub-Saharan Africa peers as far as agriculture is concerned. Unlike many Sub-Saharan Africa countries where agriculture is the chief economic activity, agriculture is not a principal contributor to the Gabonese economy. A paltry 1.9% of the country's land area is under agriculture, with the industry accounting for an estimated 8% of the GDP. Therefore, the country depends on agricultural imports to feed its domestic market. Most of the agricultural imports to Gabon are sourced from its neighboring countries as well as Europe. The decline of the agricultural industry in the country is blamed on the country's overreliance on its petroleum industry. Nonetheless, the country has a significant production of cassava (0.23 million tons), yams (0.155 million tons), sugarcane (0.235 million tons), and plantains (0.27 million tons).

LIVESTOCK

The agricultural land also supports a thriving

animal husbandry sector. The country is home to thousands of pigs, sheep, goats, and cattle. However, the sector still has a long way to go as the domestic production of meat is not sufficient to meet the domestic demand. The country relies on imports of meat to meet its domestic demand. Nonetheless, the government is focused on expanding the sector by transforming large portions of the uninhabited savannah region of the country into huge ranches where animal husbandry can be carried out on a larger scale.

MINERALS

Gabon has the privilege of being situated in a region which is known for its mineral wealth. Among the minerals that the country has includes manganese, diamonds, gold, and uranium. Minerals are so important to the country's economy that the entire economy revolves around the country's mining industry. Gabon has huge deposits of manganese (estimated to be more than 21 million metric tons), a metal which has great demand in the global markets. The country remains the leading producer of the metal in Africa and ranks sixth globally in annual manganese production, producing more than 3 million metric tons each year. The country's northeastern region is home to huge iron ore deposits, another crucial natural resource to Gabon's economy.

OIL AND GAS

The country has the sixth largest proven deposits of oil on the continent, having an estimated 3.68 billion barrels of oil reserves. The country has tapped into its immense oil deposits and has a daily production of oil estimated at 0.244 million barrels. Gabon only consumes a tiny fraction of its oil production (the country's daily consumption is 0.013 million barrels), with the bulk of the oil produced being sold to the foreign markets. Oil is the largest export item from the country and is also the country's chief foreign exchange earner. Crude oil accounts for about 96% of the country's total exports to the United States. Some of the crude oil is refined at the country's sole oil refinery, the Sogara Oil Refinery, which is partly

owned by the Gabonese government. The country also has enormous deposits of natural gas which are estimated to be over 28.3 billion cubic meters. The production of the natural gas in the country is estimated to be about 0.1 billion cubic meters. Unlike the country's crude oil which is primarily destined for foreign markets, Gabon consumes all of the natural gas it produces.



GABON COUNTRY ECONOMIC MEMORANDUM: TOWARD GREENER AND MORE INCLUSIVE GROWTH

In recent years, Gabon has positioned itself as a climate champion, undertaking a series of actions toward a green economy – with a strategy centered on agriculture, mining, sustainable fishery and timber resources, clean energy, and ecotourism. Its commitment to protecting forests and reducing greenhouse gas emissions is bearing fruit, as Gabon is the first country in Africa to receive a payment from the UN-hosted Central African Forest Initiative (CAFI). The country can continue to embrace a green economic transformation to reduce growth volatility and over-reliance on natural resources, unlocking opportunities for diversification, job creation, and stronger economic resilience.

Yet, despite its abundant natural wealth, growth has been slow to reduce poverty. Gabon is an upper-middle income economy, but real GDP per capita was 20% lower in 2020 than in 1990 and a third of its citizens live below the \$5.50/day poverty line. Although Gabon's economic base has expanded to wood, mining and services industries, lack of economic diversification remains a challenge. Gabon is one of the most highly commodity-dependent economies in the world, with oil, manganese and other extractives accounting for 98% of merchandise exports in 2021. As a result, the country's growth, exports, and finances are still highly vulnerable to volatile global commodity prices.

The reliance on oil has hampered development of other economic sectors. The public sector employs over 50% of the formal labor force, while private sector growth, trade, and investments are constrained by difficulties in access to finance, an inadequately trained workforce, bureaucratic inefficiencies, burdensome regulations, high tariffs, and an inadequate infrastructure. According to a World Bank survey carried out for the report, 24% of traders stated that they were subject to discretionary fees at checkpoints along trade corridors in the country, revealing widespread practices of petty harassment and its adverse effects on local and regional trade. Furthermore, on the journey between the Cameroonian border and Libreville, a truck can be expected to be stopped up to 44 times, causing a delay of more than 15 hours and exacerbating transportation costs. The total cost is estimated at around 14% of the final consumer price of foodstuffs, increasing the cost of living and impacting vulnerable and middle-class

households.

Inadequacies in human capital also hinder Gabonese growth. The social protection system has been steadily evolving over the last 15 years, yet non-contributory social assistance for the poor remains underfinanced, fragmented, and poorly targeted. In addition, one out of three young Gabonese is unemployed, while two thirds of job vacancies go unfilled. The promotion of technical and professional education and training as well as reforms to better align the education system to employment opportunities could contribute to reducing the imbalances between opportunities and aspirations.

A stronger structural transformation of the economy is crucial for Gabon to attain a better model for green growth and job creation. It can be achieved by: reinforcing labor supply through better skills and training; building a more efficient social protection system to support the most vulnerable; and creating economic opportunities in a more conducive environment for investment and trade, allowing the country to benefit from the opportunities offered by regional and global value chains. In this context, the green economy presents a unique opportunity for Gabon to achieve faster, more inclusive, and sustainable growth. To succeed in diversifying and greening its exports basket, Gabon could leverage its natural capital and invest in sectors such as agriculture, fishing, digital services, ecotourism, and forestry. Key recommendations aimed at helping Gabon achieve accelerated, sustainable, and inclusive growth include:

1. Matching aspirations with opportunities by improving schoolchildren's proficiency in science, technology, engineering, and mathematics; providing targeted programs and financial support for vulnerable youth to pursue secondary and high-level education; further adapting the educational system to labor market needs and promoting technical and vocational training at early stages; and establishing an integrated well-targeted and well-funded social safety nets program to better support vulnerable groups.

2. Building a more favorable business environment by reforming investment legislation and rationalizing investment incentives, including

those applicable in special economic zones; increasing access to finance for small and medium enterprises (SMEs); reinforcing the competition regulatory framework; adopting a legal framework to promote digital development and support the information and technology sector; and creating incentives to promote research and development on environmentally sustainable practices in different industries.

3. Greening and diversifying trade and production by strengthening Gabon's trade policy formulation and implementation capacity, harnessing the opportunities created by the African Continental Free Trade Area (AfCFTA) to increase access to regional trade chains; investing in logistics and trade infrastructure; revising the tariff structure of CEMAC (Economic and Monetary Community of Central Africa); streamlining and digitalizing procedures to facilitate cross-border trade; improving forestry legislation; growing and/or reviving the country's agricultural, fishery, and manufacturing production and exports, as well as exports of services centered on ecotourism, environmental services, and digital services.

